[redacted]

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 6 JANVIER 1853.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE & Co.
Editeurs-Propriétaires: [illegible] E. DUFOUR, E. DUVERGER [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN, 6 JANVIER.

LEGISLATURE—CANDIDAT WHIG.
Pour le Quatrième District Représentatif.
P. A. LEMOSSE.

RAILWAY DE LA NLLE-ORLEANS.

Nous avons été surpris, il y a deux jours, de voir le *Courrier* se prononcer ouvertement contre le chemin de fer intérieur de la Nouvelle-Orléans. Ce n'est certes pas dans le deuxième et dans le troisième district que nous nous attendions à voir s'organiser l'opposition contre un projet dont la réalisation doit être si avantageuse à la partie inférieure de la ville.

L'établissement d'un railway entre Lafayette et les Casernes doit, tout le monde en convient, augmenter la valeur des propriétés dans le troisième district et dans les faubourgs du deuxième district, en y appelant la population qui hésite aujourd'hui à s'y fixer à cause de la difficulté des communications. Qu'un moyen rapide et régulier de communication soit établi entre les quartiers reculés et le centre des affaires, et des rues qui sont à cette heure presque désertes deviendront populeuses et animées. On ne fixe pas de préférence sa résidence dans la rue du Canal ou dans la rue des Magasins à cause des agréments particuliers qu'elles offrent, mais parce que les affaires y sont concentrées. Comment pourrait-on établir son domicile au fond de la rue des Craps, quand pour se rendre seulement à la rue de l'Esplanade il faut traverser en hiver d'effroyables bourbiers, et affronter en été de nébuleux degrés de chaleur? Et nous ne parlons pas de la perte de temps qui est immense. Un chemin de fer détruit toutes ces objections, en rapprochant des quartiers aujourd'hui reculés, en établissant entre l'extrémité inférieure et l'extrémité supérieure de la Nouvelle-Orléans des communications ininterrompues. Que l'utile projet de MM. Hill et Cie se réalise, et les hommes d'affaires peuvent presque vivre à la campagne, certains d'être tous les jours à leurs bureaux à l'heure qu'ils désirent.

N'est-il pas évident qu'avec de pareilles facilités le faubourg Tremé et le troisième District se peupleront rapidement? N'est-il pas également manifeste que là où se porte la population les immeubles augmentent de valeur? Personne ne niera ces conclusions, et voilà pourquoi nous nous étonnons de la singulière opposition que le projet de la nouvelle compagnie rencontre dans une partie de la presse que nous aurions crue favorable au railway.

Le *Courrier* dit qu'il base son opposition sur ce fait que le Conseil est appelé à accorder le *monopole* des principales rues de la ville à une compagnie particulière. Monopole! voilà le grand mot lâché. Mais les mots ont ordinairement une signification, et nous voudrions savoir ce que le *Courrier* entend ici par monopole. La circulation doit-elle être donc interdite, dans les rues que traverseront les wagons de la compagnie, à tout autre genre de véhicules? Les voitures, omnibus, charrettes et drays n'y passeront-ils pas comme de coutume? Le pavé leur sera-t-il moins propice? Les rues, disent nos confrères, sont la propriété commune de toute la population. D'accord, mais qui donc cherche à porter atteinte à cette propriété? S'il s'agissait d'accorder l'usage *exclusif* des rues à MM. Hill et consorts, nous comprendrions que l'on parlât de monopole et de violation de la propriété commune. Or, il n'en est rien, et la chose est si absurde qu'il n'est pas permis à l'esprit de s'y arrêter un seul instant.

Maintenant les waggons de la compagnie gêneront-ils la circulation sur la chaussée, comme le prétend le *Courrier*? Non certes, puisque, d'après l'ordonnance, les rails ne doivent pas dépasser le niveau du pavé. Il n'y aura donc rien de changé, et les voitures pourront circuler aussi librement que par le passé sur les rues où sera établie la voie de fer.

Que le *Courrier* se rassure d'ailleurs, les propriétaires de lignes d'omnibus ne seront pas ruinés. Ces véhicules sont trop utiles pour être désertés de sitôt. Ils continueront à faire de grosses recettes [illegible] l'entrée de la plupart des entreprises de notre siècle. C'est la masse qu'il faut favoriser et non quelques individus.

Une amélioration ne s'accomplit d'ailleurs jamais sans causer quelque part un trouble momentané. Quand l'imprimerie a été découverte d'innombrables copistes se sont trouvés sans emploi; quand la vapeur a été appliquée à l'industrie une foule d'hommes employés dans les usines, dans les fabriques et dans les manufactures ont dû céder la place aux puissantes machines. La crainte de détruire l'équilibre établi devait-elle être considérée comme suffisante pour condamner l'imprimerie et la vapeur? Non certes. Et c'est cependant ce que semble vouloir le journal auquel nous répondons.

Il est certainement triste qu'une industrie souffre par suite d'une amélioration, mais quand cette amélioration est utile à la masse des citoyens, il n'y a pas à hésiter. Au risque donc de diminuer la recette des propriétaires d'omnibus, nous nous prononçons en faveur du railway intérieur de la Nlle-Orléans, et nous espérons que les assistant aldermen consulteront le bien public avant des intérêts, fort respectables sans doute, mais qui ne sauraient balancer ceux de toute une ville.

Le *Courrier* parle du projet dont nous nous occupons comme d'une mesure whig. Nous ne voyons pas trop ce que les partis ont à faire dans une pareille question, mais puisque nos confrères veulent mettre de la politique partout nous sommes prêts à accepter pour les whigs la paternité d'un projet qui doit surtout favoriser les classes pauvres et nécessiteuses.

M. PETIN.—Nous avons assisté hier soir à la séance de M. Petin et nous en sommes sortis pleins d'admiration pour ce savant et hardi novateur. Nous n'essaierons pas d'analyser les ingénieuses explications de M. Petin, il nous serait impossible de le suivre sur ce terrain sans nous heurter à mille difficultés. Nous regrettons seulement que l'auditoire d'élite qui s'était réuni hier au théâtre d'Orléans n'ait pas été plus nombreux, car c'est à de pareilles séances qu'on apprend à connaître un homme. Si M. Petin est monté en ballon à la Nlle-Orléans, il nous l'a dit lui-même, ce n'est pas pour satisfaire une vaine curiosité, c'est pour poursuivre des observations commencées ailleurs et tracer la carte aérienne. On ne l'a pas compris, et au lieu de le seconder dans l'œuvre qu'il a entreprise on n'a songé qu'à lui susciter des entraves.

Mais revenons à la séance d'hier. M. Petin a exposé avec une remarquable lucidité son système de navigation aérienne, et tout le monde a été frappé de la simplicité de ses moyens. Copiant la nature et procédant du connu à l'inconnu il est parvenu, après de longs et pénibles labeurs, après de profondes études et de constantes observations, à construire un vaisseau qui semble réunir toutes les conditions nécessaires pour résoudre enfin le grand, l'immense problème de la direction des appareils aérostatiques dans l'océan de l'air. Il ne nous appartient pas de hasarder une opinion en pareille matière: tout ce que nous pouvons dire c'est que M. Petin nous a profondément intéressé. L'intelligent et sympathique auditoire qui avait répondu à son appel paraissait tout aussi absorbé, et les fréquents applaudissements qui sont venus interrompre à plusieurs reprises le démonstrateur ont dû lui prouver qu'il s'adressait à un public éclairé. Cette pensée l'a sans doute consolé de ce que sa séance n'ait pas réuni un nombre plus considérable de personnes.

Nous espérons que M. Petin ne s'arrêtera pas à cette première épreuve et qu'il conviera le public à une seconde séance. L'esprit d'analyse et le génie d'observation sont le principe de toutes les grandes découvertes et de toutes les applications utiles des données scientifiques; M. Petin possède l'un et l'autre à un éminent degré, et il nous en a donné la preuve hier soir. Maintenant qu'il est connu, il sera apprécié comme il le mérite et ne craindra plus d'être confondu avec de vulgaires industriels. Homme de science, sa mission est toute scientifique. La vapeur a eu son Fulton; pourquoi la navigation aérienne n'aurait-elle pas son Petin? Que signifient ces ridicules dédains de la foule devant une grande idée? Comprimée, conspuée, traînée aux gémonies, l'idée ne finit-elle pas par triompher des pygmées qui cherchent à l'étouffer? M. Petin est pour nous le symbole vivant, l'apôtre d'une idée. L'un et l'autre méritent nos sympathies, nos respects et nos encouragements, car de leur triomphe dépendra une nouvelle ère pour l'humanité.

NOYÉ.—Le *Courrier des Opelousas* du 1er janvier nous apprend que le corps d'un homme dont on ne connaît ni le nom ni l'âge, a été retiré le 26 décembre du bayou Courtableau près de Washington. On croit que la victime était employée à bord d'un des bateaux qui transportent les produits du Bayou-Bœuf à Washington.

BLESSURE.—On nous rapporte, dit le *Courrier des Opelousas*, que le 29 du mois dernier, un jeune homme nommé Baptiste Comeaux, demeurant au Grand Coteau, a été [illegible] d'un coup de fusil [illegible]. La balle a été extraite, mais on croit que le nègre [illegible] à sa blessure. On ne connaît pas encore la cause de l'affaire.

Le steamer [illegible]

[illegible] décembre [illegible] à l'hôtel de la rue Conti et ont désigné M. P. A. LEMOSSE comme leur candidat pour la Législature. Les suffrages à l'élection préliminaire se sont ainsi répartis: Lemosse, 91; Scott, 38. L'élection aura lieu le 15 de ce mois.

Congrès.
Sénat.—Séance du 20 décembre.

SÉNAT.—M. Davis rapporte une résolution conjointe [illegible] pour la mise en vigueur du bill qui réglemente les navires mûs en tout ou en partie par la vapeur. La résolution est prise en considération et passe.

Plusieurs bills d'un intérêt non général sont présentés, puis le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—Francis P. Fay, nommé représentant du Massachusetts, en remplacement de Robert Rantoul, décédé, prête le serment d'usage et va occuper son siège.

M. White, du Kentucky, demande la suspension du règlement pour présenter une résolution conjointe portant que la Chambre s'ajournera jusqu'au 3e lundi de février prochain. La suspension n'est pas accordée.

M. Stanley présente une résolution portant que les rapporteurs officiels de la Chambre soient enjoints de ne point publier désormais dans le *Daily Globe*, comme partie du compte-rendu des séances de la Chambre, des discours qui ne sont pas prononcés dans cette assemblée. Il dit que le *Globe* de la veille renfermait un discours que M. Smart est censé avoir fait sur la saisie du brick *Georgiana* et de la barque *Susan Loud*. Or, M. Smart n'a pas ouvert la bouche ni dit le moindre mot au sujet de ces deux navires. Ce n'est pas ainsi qu'il faut présenter les choses au public. Grâce au moyen imaginé pour remplacer le mutisme de certains membres, on peut faire croire aux lecteurs qu'en présence des accusations portées contre la présente administration, les amis de M. Fillmore n'ont pu que garder le silence. Mais comment répondre à des discours imaginaires? Comment placer à côté des paroles que n'a jamais prononcées un représentant d'autres paroles destinées à en combattre le pernicieux effet? C'est là une comédie à laquelle il est temps de mettre un terme. Qu'il ne soit inséré au *Globe* que les discours prononcés dans le Sénat, et non ceux que certains représentants préparent dans le loisir du cabinet et ne trouvent pas moyen de placer à la Chambre.

M. Smart répond que les deux navires dont il s'agit ont été injustement saisis par les autorités espagnoles: l'administration pourtant n'a pas réclamé l'indemnité. Quant à son discours, s'il ne l'a pas prononcé, c'est qu'il s'exprime difficilement, mais il avait averti qu'il le publierait. M. Smart aborde ensuite tous les détails relatifs à l'affaire du *Susan Loud* et du *Georgiana* et déclare que l'Administration n'a pas fait son devoir dans cette circonstance.

M. Stanley, en répondant fait observer que M. Smart a manqué de générosité en publiant contre l'Administration un discours qu'il n'avait pas prononcé et auquel il avait été par conséquent impossible aux amis de M. Fillmore de répondre.

Le débat se prolonge, puis M. Stanley amende sa résolution en ajoutant ces mots: "Pourvu que rien dans cette résolution ne soit interprété de manière à empêcher aucun membre de corriger ou de réviser les notes du rapporteur." La résolution ainsi modifiée est adoptée, et la Chambre s'ajourne.

Le président a reconnu officiellement E. OLIVER O'DONNEL comme consul de Nicaragua à Baltimore.

La nomination de M. JONES comme consul des Etats-Unis à Alexandrie, en Egypte, a été confirmée par le Sénat le 28 du mois dernier.

SÉNATEUR DU MISSISSIPI.—Le gouverneur Foote a nommé M. N. KINYON, du comté de Tishemingo, sénateur au Congrès des Etats-Unis; il entrera en fonctions le 4 mars prochain.

On écrit de Washington que le commandant Ringgold sous les ordres duquel a été placée l'expédition qui doit explorer les mers de la Chine et le détroit de Behring, ne pourra partir que dans un mois: il lui a été impossible jusqu'à ce moment de réunir le nombre de marins nécessaires.

Les journaux de Wilmington rapportent le bruit que l'honorable John M. CLAYTON est menacé d'une maladie fort grave.

M. HECTOR C. AMES, de New-York, a été nommé consul des Etats-Unis à Acapulco, au Mexique, en remplacement de George W. Slacum, démissionnaire.

LECTURE.—Les *lectures* sont nombreux aux [illegible] jusqu'ici fait que de [illegible] apprenons avec plaisir [illegible] dame française nouvellement arrivée à la Nouvelle-Orléans, se propose de [illegible] un sujet plein d'intérêt [illegible] le *Siècle*. La lecture aura lieu [illegible] dans une des salles de [illegible] premier district, et le produit [illegible] appliqué au bénéfice de l'asile des orphelines de la rue du Camp. Mme Bureau est à la hauteur de la tâche qu'elle aborde: indépendamment de l'étude approfondie qu'elle a fait du sujet qu'elle doit traiter, elle s'exprime avec une rare élégance et une remarquable facilité.

SPECTACLES.

THEATRE D'ORLEANS.—Les habitués du Théâtre d'Orléans se rappelleront que le chef-d'œuvre de Meyerbeer doit être représenté ce soir. "Robert-le-Diable" a toujours eu le privilège d'attirer la foule, et la reprise de cet ouvrage a invariablement l'attrait d'une nouveauté.

THEATRE DES VARIETES.—Lola Montez joue ce soir pour la troisième fois dans le drame intitulé:—"Lola Montès en Bavière". Le spectacle se terminera par le vaudeville "Cockneys in California".

THEATRE ST CHARLES.—Mlle Julia Dean remplit ce soir un rôle dans deux comédies: "Love Chase" et "Morning Call".

CAMPBELL MINSTRELS.—On n'oubliera pas que ces artistes donnent toujours leurs représentations dans la salle des Odd Fellows. Leur vogue se maintient.

THEATRE AMERICAIN.—Les singes et chiens savants de Donetti continuent à faire les délices des enfants et même de ceux qui ne le sont plus.

STATUES EN CIRE.—L'exposition des statues de cire a toujours lieu au Commercial Hall, rue St-Charles. Les curieux ne sont pas moins nombreux que les premiers jours.

SAN FRANCISCO EN MINIATURE.—Un modèle de la cité californienne réduite à des proportions exiguës, est exposé dans la salle des Odd Fellows. Le prix d'entrée est fort modique.

Chronique Locale.

INCENDIE.—Le feu s'est déclaré mardi soir dans la cuisine d'une maison située à l'encoignure St-Louis et Marais. Les flammes ont été promptement étouffées.

—La police a arrêté, mardi soir, dans la rue Ste-Anne, l'esclave Jean, qui est accusé par M. Delaider de s'être introduit chez lui. Le recorder a condamné Jean à recevoir vingt coups de fouet.

—Le nommé Johnson a comparu hier devant le recorder Winter, sous l'accusation d'avoir volé une paire de boucles d'oreilles en or, appartenant à Elizabeth Williamson. L'examen de l'affaire aura lieu mardi prochain.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS.—Le jury a rendu hier un verdict d'acquittement dans l'affaire de Routz, accusé d'avoir, en juillet dernier, occasionné, par sa négligence la mort d'Isaac Preston et d'autres passagers à bord du bateau à vapeur *St James*.

FRIPONNERIE.—Un jeune garçon nommé Chs Dean a été conduit hier devant le recorder Winter, sous la prévention d'avoir volé, sur le comptoir du magasin où il est employé, une bourse contenant dix piastres. L'accusé a avoué qu'il avait la bourse, mais a refusé de la remettre. L'affaire sera appelée mardi.

—La police du premier district a arrêté mardi soir le nommé F. F. Harbrook au moment où il pénétrait dans la cour d'une maison. Harbrook opposa de la résistance aux officiers de police; ceux-ci le fouillèrent et trouvèrent sur sa personne une somme de $200 en faux billets de banque, une fausse clé, un jeu de cartes et un poignard. L'accusé comparaîtra lundi prochain devant le recorder Winter.

ENQUETE.—Le coroner a tenu hier une enquête dans la rue Union, sur le corps de J. B. V. Bellocheau qui s'est empoisonné avec de l'arsenic. Le défunt était âgé de 29 ans.

ASSAUT ET BATTERIE.—Alexandre Courtade a fait hier, devant le recorder Génois, un affidavit dans lequel il déclare que mardi après-midi, il a été violemment assailli rue de la Vieille-Levée par plusieurs individus, dont les noms lui sont inconnus, mais qu'il pourrait désigner à la police.

—George Smith et Geo. Watkins, accusés de vagabondage ont été envoyés hier par le recorder Winter, pour six mois à la maison de travail.

Le recorder Génois a envoyé hier pour un mois à la maison de travail [illegible] et Robert Heart.

ESCROQUERIE.—John Maxwell a été conduit hier devant le recorder Winter. Il est accusé par Mme Keller de lui avoir volé $20 le jour de l'an, dans un café [illegible] Orange et Religieuses. L'examen de l'affaire aura lieu [illegible].

FEUILLETON.

LE VEAU D'OR.
ROMAN POSTHUME
DE FRÉDÉRIC SOULIÉ,
Terminé par M. LEO LESPES.

IX—SUITE.
Deux Ombres.

Quelle ne fut donc pas la surprise de Mme d'Appencher, lorsqu'en rouvrant les yeux, le deuxième jour après ce suicide dont elle ne se souvenait pas d'abord, elle se vit dans une chambre qu'elle ne reconnut point pour être la sienne, et dans laquelle cependant elle aperçut, de chaque côté de la couche sur laquelle on l'avait déposée, ses deux fidèles serviteurs, Rosine et Lafolie.

Un homme de haute stature, tout vêtu de noir, au maintien grave, à la physionomie calme et affectueuse, se tenait aussi debout près d'elle, lui tâtant le pouls et épiant du regard, avec anxiété, les progrès lents, mais peu incertains pourtant, du retour de la vie.

—Où suis-je, mon Dieu? s'écria-t-elle stupéfaite.

—Chez un ami, répondit l'habitant de la maison solitaire des buttes Montmartre, car son hôte n'était autre que M. Masson.

—Un ami! répéta-t-elle, en cherchant vainement à le reconnaître; mais je ne vous ai jamais vu, monsieur... Qui êtes-vous donc, et comment suis-je chez vous?

—Quelques mots, madame, suffiront à vous l'apprendre. Il y a plusieurs années la veille du jour où je devais terminer la [illegible]

[illegible] Wardenbourg et la grande [illegible]. On l'enferma [illegible] dans la forteresse de Dronstadt. Un chimiste fort habile s'y trouvait prisonnier en même temps. Ce savant avait découvert un poison nouveau. Le prince [illegible] le secret, passa pour mort, [illegible] votre belle-mère, madame, fut emportée hors de cette [illegible]. Il revint à la vie au bout de deux jours, quitta secrètement la Russie, et alla s'établir à Francfort, où il fonda une importante maison de banque, avec le concours de M. Duplessis, son associé, votre père. Or, en mourant, madame, il me fit jurer de veiller sur sa fille, votre mari, sur vous, sur votre fille, sur toute sa famille, y compris M. Charles d'Aronde, l'unique rejeton du chevalier de Limbourg, qu'il avait élevé, et dont il administrait la fortune. J'acceptai cette mission qui paraît être digne de toute l'activité d'un homme de bien. Et alors, pour m'en faciliter l'accomplissement, il me remit les valeurs immenses qu'il possédait en diamants, [illegible] mais d'autant plus sûre, de grains de chapelet. Il y ajouta quelques instructions verbales, quelques notes écrites. Et aussi ce qui lui restait du narcotique en question, dont le comte de Zanza s'était servi pareillement pour endormir sa femme légitime, Louise de Landewig, enfermée comme morte dans le château d'Hildebourg-Hessen, et pouvoir convoler à ce second mariage qui devait faciliter plus tard son avènement, légitime d'ailleurs, au trône de Wardenbourg. Or, c'est ce même narcotique, madame, que j'ai substitué dans votre flacon à l'acide prussique dont vous l'aviez rempli.

—Mais, monsieur, reprit la baronne, de plus en plus étonnée, comment avez-vous pu connaître ce projet que je n'avais confié à personne?

—Rien de plus naturel, madame, et cependant rien de plus merveilleux. Mais est-il rien d'aussi merveilleux que la nature! Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler de ce don de seconde vue dont jouissent certaines personnes en état de sommeil magnétique.

—Oh! non, monsieur, et moi-même je me suis prêtée plusieurs fois à des expériences de ce genre, et possède ce don à un degré remarquable, dit-on.

—Eh bien, madame, j'ai rencontré la même faculté chez un jeune homme dont j'ai recueilli la misère, dont je m'applique à réformer les mauvais penchants. C'est par lui que, depuis plusieurs années, je me tiens au courant de tout ce qui intéresse ma mission. C'est ainsi, par exemple, qu'en ce qui concerne M. d'Appencherr, votre mari, j'ai su et pu réparer à temps le mauvais état de ses affaires.—C'est ainsi qu'en ce qui concerne M. d'Aronde, héritier du trône de Wardenbourg, j'ai pu écarter tout danger de sa personne, en le préservant de l'ambition naturelle que la révélation de sa noble origine eût peut-être éveillée dans son âme.—C'est ainsi que je continuerai de veiller sur lui, dussé-je même laisser s'égarer un instant, sur un faux prétendant, offrant à ma connaissance toutes les apparences de la légitimité, et qui se trouve à ma disposition, les intrigues subalternes qu'on viendrait à ourdir pour le restaurer.—C'est ainsi que, en ce qui concerne M. Dabiron, madame, j'ai su l'ignoble obsession qu'il employait contre vous, pour obtenir votre consentement à un mariage dont l'idée première, certes, était bien digne de la mégère qui la lui avait soufflée pour se venger de vous.

—De moi?

—Oui, madame, de vous, dont les excellents conseils sont parvenus à éloigner d'elle un jeune homme, M. Charles d'Aronde, qu'elle eût perdu peut-être, et que vous avez sauvegardé comme une mère.—Enfin, en ce qui vous concerne personnellement, madame, c'est ainsi que j'ai pu compatir à vos douleurs, connaître votre fatale résolution et en neutraliser l'effet.

—Ah! monsieur!......

—Rien n'a été plus facile, grâce au dévouement de ces fidèles serviteurs que vous voyez près de vous, et dont le loyal et utile concours m'était assuré depuis longtemps. Hier, madame, quand le médecin légal fut venu constater authentiquement votre décès, vous restâtes sous leur garde pendant toute la journée. On avait dû s'abstenir d'annoncer à votre jeune fille l'affreux malheur qui la frappait, et M. le baron n'était pas homme à subir si longtemps l'émotion de votre présence. Dès le soir, l'employé à la fourniture des bières, dont j'avais obtenu la coopération, refermait le cercueil vide qui vous était destiné, et dont il avait eu soin d'alourdir le poids. Quant à vous, madame, cette nuit même, nous vous emportions secrètement, par le passage obscur qui conduit, du pavillon que vous habitiez à l'extrémité du jardin, jusqu'à la petite porte qui donne sur les terrains déserts, dits de la Boule-Rouge; nous vous placions dans une voiture, que Lafolie conduisait lui-même, et nous vous amenions dans cette maison, qui est la mienne, qui est la vôtre, en attendant mieux. Enfin, madame, selon toutes mes prévisions, vous venez de vous réveiller, saine et sauve, de la léthargie profonde que procure le narcotique dont j'ai parlé et qui ressemble parfaitement à la mort. Dieu soit loué du succès de notre louable tentative!

—Non, non monsieur, je ne puis croire à ce miraculeux réveil, et tout cela me semble encore un songe!

—Rien n'est pourtant plus vrai, madame. Et tenez, vous plaît-il d'en vérifier la réalité, à l'instant même, et par vos yeux? Le hasard vient étrangement à mon aide! Veuillez vous soulever sur votre couche, et de là, par cette fenêtre, jetez les yeux sur le cimetière Montmartre, que la maison où vous êtes domine de presque toute la hauteur des buttes.

La morte vivante ne put résister à la fiévreuse curiosité que lui inspirait l'invitation de son hôte; elle aperçut alors sous les funèbres allées de cyprès, la foule qui suivait le corbillard où chacun la croyait gisante; elle vit descendre le cercueil dans la fosse; elle assista en un mot comme Charles-Quint, à ses propres funérailles, enfin, quand le bruit de la première pelletée de terre résonna sur la bière vide, et vint frapper de loin son oreille effrayée, elle poussa un cri, se rejeta en arrière, retomba sur sa couche, et fut sur le point de s'évanouir de nouveau.

C'en était fait: M. Masson atteignait le but. Ce cortège funèbre, cette cérémonie lugubre, ce bruit bien plus sinistre encore, en un mot, tout ce terrible spectacle venait de guérir la baronne de toute autre envie de suicide. C'était par la mort même que son sauveur l'avait rattachée à la vie.

—Hélas! monsieur, s'écria-t-elle néanmoins, lorsque cette dernière émotion fut tout à fait calmée, je ne sais encore si je dois me plaindre ou me féliciter de votre aide!

—Ne la regrettez pas, madame. Votre retour à l'existence n'est point une simple résurrection: c'est une seconde naissance pour ainsi dire. On vient d'inhumer, à votre place, là-bas, sous six pieds de terre, les douloureuses passions qui ont tourmenté votre première vie. Cette vie vous était devenue impossible, vous vous en êtes fait une autre, voilà tout. Vous êtes morte à l'amour coupable, à la jalousie, au chagrin, à la tristesse, aux angoisses, au désespoir. Vous renaissez à l'espérance, à la vertu, à la paix de l'âme, aux pures joies, au bonheur véritable.

M. Masson disait vrai. La baronne, qu'une passion insensée poussait au suicide, [illegible] s'étonnait elle-même de ne plus [illegible] Dabiron que comme d'un démon qu'elle eût vu en rêve. Elle se fit une existence toute nouvelle. Grâce aux sommes considérables que M. Masson put distraire pour elle du vrai trésor que le vieillard de l'hôpital de Lyon lui avait confié en mourant, pour qu'il en disposât au mieux de sa famille, elle fit bâtir à Chaillot un magnifique hôtel, où elle s'installa sous le nom légèrement symbolique de madame veuve Mortisval.

Là, quand elle n'était pas en voyage, toujours vêtue de noir, comme pour porter son propre deuil, elle passait sa nouvelle vie à prier, à méditer, à lire, à faire le plus de bien possible, à prêter à M. Masson l'utile concours de son étonnante lucidité somnambulique, à seconder les louables opérations de cet ami si dévoué, et surtout à veiller sur sa fille, quelquefois par ses propres yeux, mais toujours par ceux de Rosine et de Lafolie qu'elle avait fait placer près d'elle, comme les représentants de sa tendresse maternelle, seul sentiment qu'elle eût gardé de son autre vie.

La baronne, la dame noire, si vous aimez mieux, eût donc été parfaitement heureuse, sans l'inquiétude que lui causait le honteux projet dont Dabiron et son mari s'occupaient de nouveau, et auquel, en ce moment même, elle venait opposer le fantasmatique obstacle de sa volonté.

—Malheureux! s'écria-t-elle, quand elle se fut arrêtée devant eux; je vous défends de donner suite à cet abominable projet! Si vous osez dédaigner cet avertissement de tombeau soyez maudits dans ce monde, soyez maudits dans l'autre!

Et, cela dit d'une voix impérative, elle s'éloigna à pas lents, comme elle était venue, fit un dernier geste de menace aux deux autres personnages, et disparut par la porte opposée à celle qui lui avait donné entrée.

A peine fut-elle sortie que ceux-ci se sauvèrent par les autres portes, presque fous de terreur. Comment ne pas croire, en effet, que la baronne était sortie de la tombe, quand ils avaient vu les croque-morts y déposer son cercueil, il y avait si longtemps déjà!

Ils se séparèrent, sans même s'adresser un seul mot.

—Oh! s'écria Dabiron en sortant de l'hôtel, ceci est évidemment un avertissement de l'enfer! Je veux bien que le démon m'écrase, si j'y remets jamais les pieds; quand j'en aurai retiré mon argent, bien entendu!

—Oh! s'écriait de son côté le baron, en se jetant éperdu dans le fauteuil de son cabinet, j'en deviendrai chauve, assurément! Quel avenir, bon Dieu!... Déshérité! ruiné! déshonoré! maudit! chauve peut-être!....

—Incorrigible surtout, s'écria M. Masson, en apparaissant sur le seuil de ce cabinet, un énorme portefeuille sous le bras. Hé! quoi! monsieur le baron, vous douterez donc toujours de mon assistance!

X.
Enfer et ciel.

On se rappelle que M. Duplessis ne s'était plus trouvé dans la salle lorsque le président de la cour d'assises avait donné l'ordre de l'arrêter, séance tenante, sous prévention de faux témoignage dans l'affaire relative au duel de d'Aronde.

Le vieillard, en effet, avait profité de l'agitation causée par la lecture de la lettre de Brienne pour s'éclipser sans être aperçu, pressentant avec raison l'inévitable résultat qu'allait avoir cette lettre, [illegible]

[illegible] d'énormes richesses, [illegible] pour qu'il pût [illegible] ces millions, [illegible] au bord de l'eau, mit le paquet dans son foulard, y ajouta [illegible] quelques pierres [illegible].

—La voilà donc, s'écria-t-il [illegible] qu'il tenait à la main; la voilà donc, cette fortune qui m'a coûté tant de travail, de veilles et d'inquiétudes!... Stupide que j'étais!... En valait-elle la peine!... Qu'est-ce que cela prouve, la fortune!... Je le vois maintenant, c'est un vain mot, comme tout le reste!... On prétend que le Veau d'Or est le seul dieu d'ici-bas!... Mensonge!... A quoi m'a-t-il servi, ce prétendu dieu, dont le culte pourtant n'a jamais eu de plus fervent sectateur que moi!... A quoi? A rien!... pas même à punir l'odieux enfant dont la naissance a déshonoré mon nom!... pas même à garder ma misérable adultère, dont cependant j'étais parvenu à compléter la ruine!... pas même à me défendre de ces ignobles acides dont les quolibets me poursuivent partout depuis quinze jours!... Non, à rien, rien, rien!... Périsse donc à son tour cette impuissante divinité!... que le fond de ce fleuve lui serve de tombeau!... Je pourrais ajourner sans doute ces légitimes représailles, mais qui sait?... à mon âge, et dans l'état d'exaspération où m'ont mis tant de cruels déboires, une maladie subite, un coup de sang, un accident, mille circonstances peuvent me frapper à l'improviste, et léguer ainsi, malgré moi, aux traîtres parents qui m'ont abandonné, tout ce que je possédais à l'heure de ma mort. Je ne veux pas de cela!... je ne veux pas de cela!... Les perfides riraient de moi!... Je veux qu'ils me pleurent, au contraire!... ne fût-ce que de regret!.... Déshéritons sans retard tant de richesses si laborieusement acquises!... Que ce flot les ronge peu à peu, les dissolve en vaines molécules, et les disperse dans l'espace à tout jamais! Le seul vrai plaisir que je leur aurai dû, ce sera justement d'avoir pu les anéantir!

L'anglicisteur de millions se trompait lui sur la question d'anéantissement. Ces valeurs fiduciaires allaient être perdues pour ses héritiers directs, il est vrai, mais non pas pour tout le monde, et les détenteurs de l'énorme capital dont elles étaient la représentation bénéficieraient tout naturellement de leur noyade. Quand M. de Talleyrand roulait un billet de banque, l'allumait par un bout, et s'en servait pour chercher une pièce d'or qui était tombée sous sa table de jeu, c'était la Banque même qu'il faisait alors cadeau de mille francs. Sa vénérable Eminence eût mieux fait de se servir d'une bougie, et de donner le billet aux pauvres. C'eût été moins fastueux, mais plus épiscopal.

Or, aussi malavisé que l'évêque d'Autun, M. Duplessis brandissait déjà le riche paquet, se disposant à instituer les poissons ses légataires universels, lorsqu'une pensée soudaine lui traversa l'esprit, et le fit heureusement surseoir à cette disposition testamentaire.

—Cependant, se dit-il, dans un monde où tout se vend, où tout s'achète, même la renommée, la considération, la gloire, depuis la loge de portier jusqu'à la mansarde de la grisette, en passant par le cabinet de l'homme d'affaires et le boudoir de la grande dame; où enfin la vénalité tient partout boutique de fourberie, de médisance, de calomnie, d'imposture, de zèle et de faiblesse; oui, il est impossible que dans ce bazar universel, on ne puisse aussi, avec de l'argent, avec de l'or, avec des lingots, avec n'importe quoi, acheter un peu d'atroce vengeance. La seule difficulté, c'est de s'adresser au bon endroit,... de trouver l'échoppe la mieux assortie de noirceurs,...... de rencontrer son homme, sa femme surtout! Ah! je l'avais trouvée, moi...... C'était bien là l'instrument qu'il me fallait! Tout m'a réussi tant qu'elle m'a secondé; tout m'a manqué dès qu'elle s'est mise à la traverse!...... Pourquoi m'a-t-elle abandonné? voilà la question! Je n'aurai pas mis sans doute le prix convenable à ses services. Il en est peut-être des vices comme de la vertu: il y en a de toute qualité et de toute valeur. Le fameux «Vous m'en direz tant!» de Marie-Antoinette, s'applique probablement à l'un comme à l'autre. Entre le refus et l'acceptation, il y a toujours une différence infinitésimale, qu'il faut savoir saisir. C'est le simple grain de poids qui suffit à faire pencher l'un des plateaux de la balance. Tel est incorruptible à quatre-vingt-dix-neuf mille francs, qui se livrerait à cent mille. Telle est restée insensible à un rubis, qui eût souri d'aise à un diamant!... Si donc je la revoyais, cette atroce créature! Qui sait?... si je lui disais: «Prends! prends encore! prends toujours!» peut-être serait-ce assez. Oui, c'est cela. Essayons encore. Et d'ailleurs, au pis-aller, par impossible, si elle refuse tout, hé bien mais, la rivière est toujours là!

Cette nouvelle espérance redonna quelques forces au vieillard. Il remit le paquet sous son bras, sans penser même à l'alléger du gros caillou dont il l'avait appesanti; remonta vivement la berge et se rendit aussitôt chez Tiennette.

Il y avait un quart d'heure à peine que Tiennette était rentrée chez elle, après avoir quitté la députation wardenbourgeoise à la porte de la maison de d'Aronde. Son oreille bourdonnait encore des paroles si brèves, mais si méprisantes, que l'homme qu'elle aimait lui avait jetées pour adieu, sur le seuil même de sa maison.

Exténuée au physique par les veilles, les agitations de la lutte et les fatigues d'un double et long voyage, exténuée au moral par les déceptions d'un fol amour, l'invincible dédain de d'Aronde, les tourments d'une jalousie insensée, la honte de l'insuccès et la conviction désormais acquise de son impuissance, elle s'était jetée sur un sofa, sans prendre même le soin de se déshabiller. Ses traits étaient bouleversés, ses narines gonflées de fureur, ses sourcils froncés, ses yeux injectés, ses dents grincées, ses lèvres couvertes d'une verte écume.

Elle garda un instant le silence, le regard fixe, haletante, livide, hideuse, effrayante à voir.

Tiennette se trouvait dans ce même gabinet où, la veille au soir, environ à pareille heure, la Tête de Pipe, sa félonne émissaire, s'était fait tuer par la batterie vengeresse de l'armoire de fer. La première porte de ce meuble était même restée entrebâillée, et l'on remarquait encore sur le tapis les traces du sang dont l'avait inondé la voleuse. L'éponge obstinée de Glaé, sa camarade de muscat, n'avait pu parvenir à les effacer complètement.

—Imbécile! s'écria dérisoirement Tiennette, après avoir repris haleine; imbécile! qui va se faire abattre par mes fidèles pistolets!.... plus honnêtes qu'elle, à ce qu'il paraît!.... Et pourquoi? pour me dérober quelques bribes de papier!.... A quoi bon!.... Me voilà bien avancée moi-même avec ce tas de loques!.... J'ai passé quinze années de ma vie à les ramasser: quinze années de perdues!..... Il y a là pour des millions de mystères, d'intrigues, de bassesses, de perfidies, d'adultères, de fange humaine dans tous les genres!.... Il y a là de quoi faire verser des torrents de larmes, de quoi faire couler des fleuves de sang!.... Il y a là de quoi ruiner mille familles, de quoi désespérer mille femmes, de quoi déshonorer mille hommes, de quoi épouvanter toute la génération présente!.... Il y a... bé! pardieu, que n'y a-t-il pas là de funeste!.... Mais s'il y a le malheur des autres, il n'y a pas mon bonheur, à moi!....

Tiennette s'interrompit ici, car sa langue desséchée par la fièvre se refusait à la parole. Elle tendit la main de côté, et tira le cordon de sonnette qui pendait au dessus du sofa.

Glaé, l'amie du lunel de la défunte, apparut la figure enluminée, l'œil clignotant, et d'un pas à faire supposer qu'elle n'était pas tout à fait à jeun de muscat.

—A boire! lui dit Tiennette d'une voix rauque. Un verre d'eau, vite, vite!

—De l'eau!.... répondit la femme de charge avec une moue de dédain: ça n'est pas restaurant, l'eau. M'est avis qu'un petit verre.... de muscat, par exemple....

—De l'eau, vous dis-je, de l'eau, et allez donc!

La servante obéit et rentra bientôt avec un verre sur un plateau, qu'elle présenta à sa maîtresse d'une main vacillante, et en détournant la tête avec un dégoût mal dissimulé.

Tiennette le prit avidement, mais à peine eut-elle approché les lèvres du liquide, qu'elle les retira elle-même avec une sorte d'horreur.

—Remportez! dit-elle, en repoussant le verre.

—Là! quand je vous le disais, que ça ne soutient pas, l'eau, reprit Glaé en faisant un léger faux pas. Ça ne vaut pas le lunel. Le lunel est vraiment l'ami de l'homme, et qui dit l'homme dit la femme, c'est connu; parce que, voyez-vous....

Glaé allait entamer l'éloge du muscat avec une chaleur qui eût prouvé combien elle était pleine de son sujet.

—Silence, ivrognesse, et laissez-moi! interrompit Tiennette avec impatience.

—Fichtre! grommela Glaé en sortant, la bourgeoise n'est ma foi pas bonne aujourd'hui. C'est sans doute l'accident de Tête-de-Pipe qui la met aux cent dix-neuf coups. Ah! il y a de quoi!.... un si beau tapis!

—Mon bonheur!....... reprit Tiennette quand elle fut seule; mon bonheur!.... Oh! je ne dirai pas que ce serait encore d'être aimée de lui!.... Non, ce serait trop beau, cela! Il y a longtemps que j'ai dû renoncer à cet espoir!... Hélas! ajouta-t-elle en s'attendrissant un peu, et les yeux humides de quelques larmes, hélas! je ne suis pas exigeante, moi! Mon bonheur d'aujourd'hui, ce serait simplement qu'il me permît de le voir, dût-il ne me regarder qu'avec colère!.... Ce serait qu'il me permît de l'entendre, dût-il ne me dire que des injures!.... Ce serait qu'il me permît de rester près de lui, à genoux, prosternée, par terre, dût-il me fouler brutalement aux pieds!.... Mais, mon Dieu, puisqu'il ne veut plus de moi pour esclave, que du moins il me permette d'être sa servante! [illegible]

[illegible]

—Fallait bien, du reste, [illegible] continua Tiennette, [illegible] M. Duplessis [illegible]

—Entrez, monsieur, entrez, [illegible] M. Duplessis dans l'antichambre.

—Où est Florine? demanda Tiennette à Glaé.

—Elle est chez les concierges, qui lui font raconter son voyage en Allemagne.

—Qu'elle porte ceci tout de suite, au plus proche, celui du faubourg Montmartre; et qu'on ne laisse entrer personne.

—Oui, madame.... Pauvre Tête de Pipe! ajouta Glaé en se retirant, après avoir jeté, de ses yeux de plus en plus pochés, un nouveau regard de compassion sur les taches rouges du tapis. C'était un si bel Aubusson!... Allons achever à sa toilette le lunel qu'elle m'a laissé par héritage. J'ai besoin de ça pour me consoler tout à fait.

(A continuer.)

BULLETIN COMMERCIAL.
NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI SOIR, 5 JANVIER.

Le marché est calme à quelque peu près de son animation par suite des prix [illegible] ont été élevées à 6,000 balles. [illegible] middling [illegible] à 9 cts.

Inférieur,	de 6 1/4 à 7 —	Fair......	10 1/2 à 10 3/4
Ordinaire,	de 7 1/2 à 8 —	Fully fair......	10 3/4 à —
Middling,	de 8 1/2 à 9 —	Good Fair......	11 — à —
Good Mid.	de 9 1/4 à 9 3/4	Good and Fine,	— à —
Mid. Fair,	de 9 3/4 à 10 —		

Il ne s'est encore rien fait sur le marché au tabac.

Le marché au sucre est ferme; les opérations d'aujourd'hui ont embrassé 800 boucauts de 3 3/4 à 4 1/2 cts le fair. Il s'est vendu 1,000 barils de mélasse de 21 à 25 cts le gallon, les lots de mélasse fermentée aux lots de première qualité.

Il ne s'est opéré aucun changement sur le marché à la farine. Il s'est traité aujourd'hui 2,700 barils de $4 50 à $4 85 la farine de l'Ohio; de $5 12 1/2 à $5 25 celle de St-Louis, et de $5 40 à $5 75 les marques extra.

Les transactions de maïs comprennent 5,000 sacs de 54 à 56 cts les lots de bonne qualité, et de 48 à 52 cts les lots de qualité inférieure aux lots mélangés. L'avoine rapporte de 50 à 51 cts, et celle de St-Louis de 52 à 53 cts le boisseau.

Les comestibles n'ont pas changé. Une vente de 400 barils mess porc a eu lieu à $17 et les petits lots rapportent, en détail, $17 75 à $18. 300 tierçons bœuf mess de première qualité ont été achetés $16—40 boucauts de plats-côtés, première qualité, ont été pris à 9 cts; un petit lot d'épaules à 7 1/2 c. et 20 tierçons jambon de fantaisie à 15 cts. 350 barils et tierçons de graisse ont été achetés de 10 1/4 à 10 3/4 cts.

Le marché au café est ferme. Les opérations ont embrassé 1,000 sacs dont la plus grande partie à 9 3/4 cts la livre.

Le whiskey n'est pas très recherché et rapporte 19 1/4 cts le gallon de rectifié.

Le change n'a pas varié.

Sterlings, de 107 3/4 à 108 3/4; France, 5f 25 à 5f 20
Traites sur New-York, à 60 jours, 2 1/2 à 2 3/4 p. c. d'esc.
Checks, de 1 à 1 1/2 pour cent de d'esc.

Les prix du fret n'ont pas changé: 9/16 d. le coton, pour balance de fret, pour Liverpool, [illegible] cts le coton pour le Nord. Un navire anglais a été frété aujourd'hui pour Liverpool à 9/16 d.

☞ Nous appelons l'attention du commerce sur la vente de vins, amandes, huile d'olive, riz de Catalogne et de Mayorque &c. &c. qui aura lieu aujourd'hui jeudi 6 janvier 1853 à 4 heures, sur la Levée, vis à vis la rue St Philippe, 2me district.

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.
Navire Pampero, Pendleton, San Juan Nicaragua; Rebecca, Sawyer, New York; Manhattan, Stevens, New York; Print Obert, Sampson, New York; [illegible], Trieste; Northampton, Reed, Liverpool; Williams, Dunne, Liverpool; Mary & Susan, Cooper, Liverpool; John Hancock, Gilchrist, Liverpool; Cairo, Lucke, Boston. Goelette [illegible], Francoeur; Venice, Fish, Apalachicola. Steamer Wetumpka, Olds, Montgomery.

Arrivés Hier.
Navire Bay State, Lathrop, Bordeaux; York, McBurnie, Liverpool; Isaac Allerton, Sheys, New-York; Houghton, Boss, New-York; Stephen Glover, Thompson, Newport; Barque [illegible], Mahon; Polly, Allen, Glasgow; Mary, Smith, Belfast.

STEAMBOATS.
F D White, Elliot, Bâton Rouge.
John Swasey, Mallet, Bâton Rouge.
Emperor, Cobbs, Bayou Sara, coton, sucre, mélasse.
Music, Stuart, Louisville, sucre, mélasse, coton.
Saxon, Rose, Princeton—coton, &c.
P Dolman, Kay, Grand Ecore.
Caddo No 2, Gorham, Shreveport—coton.
Fashion, Kenny, Bayou Goula.
Lewis Whiteman, Andrews, Cincinnati—chargement de provisions diverses.
Cora No 2, Kouns, [illegible]—coton.
Eastport, McMahon, Rivière Tensas—tabac, coton.
T P Leathers, Pierce, Memphis, coton.
Jamestown, Riley, de Cincinnati—fromage, graisse, farine, chandelle, cuir, whiskey, patates, pois, longes, lard, bœuf, fers, &c.
Eclipse, Sturgeon, Louisville—tabac, corde, tabac, porc, farine, patates, &c.
Atlantic, Bollinger, St Louis—viande salée, patates, pommes, farine, &c.
Jamestown, Riley, Cincinnati—cuir, beurre, chandelle, fromage, légumes, viande salée, farine, corde, &c.
Martha Jewett, Jewett, St Louis—viandes salées, farine, pommes, patates, &c.

Memoranda.
Ports des Etats Unis.
New-York, 28 décembre—Expédiée, barque Orleans, Richards, pour la Nouvelle-Orléans.
Boston, 28 décembre—Expédiée, barque Elber, Crowell, pour la N-Orléans.
Philadelphie, 28 décembre—Arrivé, navire John Cummings, Havens, de la N-Orléans.

Ports Etrangers.
A Palerme pour la Nlle-Orléans, barque Gondolfo, brick Caroline et brick *Francesca*; partis, 24 novembre, barque San Pietro, pour la N-Orléans; barque Catarina, do; 26, barque Pelican, do; 2 déc. partie, barque Splendid, Bowden, do.
A Malaga pour la Nlle-Orléans, barque Industrie, chargeant le 1er décembre.

Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui.

Pittsburgh	Hungarian, Collier	5 h P M
Cincinnati	Tecumseh, Pearce	5 h P M
Attakapas	Delta, Castillo	10 h A M
Alexandrie	Compromise, Cooper	5 h P M
Pittsburgh	Henderson, Butcher	4 h P M
Lafourche	Alma, Delféros	9 h A M
Rivière Rouge	P Dolman, Kay	5 h P M
Rivière Rouge	Caddo No 2, Gorham	5 h P M
Bayou Sara	John Swasey, Mallet	5 h P M
Vicksburg	Saxon, Rose	5 h P M
St Louis	Martha Jewett, Jewett	5 h P M
Little Rock	Arkansas, Stevenson	5 h P M
Rivière aux Perles	Pioneer, Boyd	5 h P M
Texas	Mexico, Place	8 h A M
Bayou de Glaize	Tecumseh, Glasscock	5 h P M
Bâton Rouge	F D White, Elliot	5 h P M
Mobile	Florida, Gibson	4 h P M
Texas	United States, Harrison	5 h P M
Brazos Santiago	Yacht, Lawless	9 h A M
Pittsburgh	Banner State, Holland	5 h P M
Pittsburgh	Manchester, Bowman	5 h P M

☞ FRANÇOIS CALONGNE est candidat à la place de Quatrième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans, pour remplir la vacance occasionnée par la démission du Juge Derbès.
31 déc LE PEUPLE.

MM. les Editeurs,
☞ Veuillez annoncer que M. E. A. MICHEL est candidat à la place de Quatrième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans, pour remplir la vacance occasionnée par la démission de l'hon. Alexandre Derbès. VOTANTS ET AMIS.

AU PUBLIC.
J'ai l'honneur d'annoncer aux abonnés et patrons de l'*Abeille* que j'ai vendu à MM. S. HARBY, rédacteur de la partie anglaise, N. DUFOUR, rédacteur de la partie française et E. DUVERGER, comptable, les trois-quarts de la propriété du journal, restant moi-même intéressé pour un quart. Le journal sera publié sous la raison sociale de G. F. WEISSE & Cie.
Nlle-Orléans, 1er janvier 1853.
G. F. WEISSE.

Avez-vous une maladie de Foie?
☞ Cette question, bien qu'alarmante, est cependant fort naturelle aujourd'hui que les maladies de foie sont devenues si fréquentes aux Etats-Unis. Il y a peu d'affections dangereuses qui n'aient leur origine dans une lésion de cet organe essentiel. La plupart des maladies rangées ordinairement dans la classe de celles qui sont connues sous le nom générique de Consomption, n'ont pas d'autre origine. "Tout remède assurant la régularité et l'action salutaire du foie serait un bienfait pour l'humanité". Voilà ce que disent des milliers de personnes. Ce remède est trouvé, et son effet est certain. Il n'a jamais encore manqué d'opérer la guérison quand on a pu l'appliquer à propos.

Lecteur, avez-vous une maladie de foie ou toute autre maladie provenant d'un désordre hépatique? Ne perdez pas un moment, et allez vite acheter une boîte de pilules du Dr. McLane: elles vous rendront la santé. C'est le seul remède découvert jusqu'à présent dans lequel on puisse placer une confiance absolue.

A vendre chez Stevil et Nand, 111 rue de Chartres, et chez tous les pharmaciens de la ville.

☞ L'automne prépare les éléments de la bile et du sang, et si le travail en est imparfait, la maladie de foie est la conséquence [illegible]
A vendre chez J. WRIGHT & Co.,
24 déc—12f No 137, rue de Chartres.

☞ Le navire GENERAL BERRY, capitaine M. Seavey, venant de Bordeaux, est en déchargement vis à vis l'hôtel des monnaies. Les consignataires dont les paquets ne seront pas [illegible] dans le délai de cinq jours, seront envoyés dans les magasins publics, aux frais et risques de leurs consignataires.
CHARLES CAVAROC,
4 janv—3 30, rue Bienville.

Sociedad Española de Beneficencia Mutua.
☞ Los miembros que componen esta Sociedad se reunirán en asamblea general el miércoles 12 de enero de 1853, á las seis de la tarde, en la sala del White Hall, calle de St-Luis, entre las de Real y Pasaje de la Bolsa.
Por orden del Presidente.
ENRIQUE AINZ,
N. O. diciembre 31, 1852. Secretario.

Banque des Citoyens de la Louisiane,
4 janvier 1853.
L'ELECTION annuelle de treize directeurs, conformément à la loi de 1847, sera tenue à la Banque le lundi 7 février prochain, entre 10 et 2 heures. Les dits treize directeurs demeureront en fonction jusqu'à l'élection d'une Direction nouvelle, conformément à la loi [illegible].
Par ordre,
EUG. ROUSSEAU,
[illegible] Caissier.

L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires de la [illegible]

Avis aux marchands [illegible]
M. PARANT [illegible]

DEPECHES TELEGRAPHIQUES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Arrivée du steamer Washington.
Boston, 3 janvier, 10 h. du soir.
Le steamer *Washington*, de la ligne de Brême et New-York, a relâché ici aujourd'hui, après une traversée des plus pénibles. Il a perdu ses voiles de hune pendant le voyage, et n'avait plus de charbon. L'*Asia* n'était pas encore arrivé au moment où je vous écris, dix heures du soir.

Arrivée du steamer Asia à Halifax.
New-York, 4 janvier.
Le steamer *Asia* est arrivé à Halifax dimanche [illegible] et est reparti pour New-York le même jour à midi. Les lignes télégraphiques de l'Est ne fonctionnent pas, on n'est à même encore de recevoir aucune des nouvelles de ce steamer.

Nouvelles d'Europe de trois jours plus récentes.
Arrivée de l'Asia.
Le coton aux mêmes cours.
Désignation du ministère anglais.
New-York, 5 janvier.
Le steamer Asia vient d'arriver ici, apportant des dates jusqu'au 18 décembre. Ce steamer a éprouvé du retard, ayant rompu la flèche de sa machine et ayant été forcé de relâcher à Halifax pour prendre du charbon. Voici le sommaire des nouvelles qu'il apporte.

Marché de Liverpool.
18 décembre.—Il y a eu de meilleures demandes pour le coton, depuis le départ du *Canada* (le 11 courant), et les ventes de la semaine ont été de 37,000 balles; sur ce chiffre les spéculateurs ont pris 6,000 et les exportateurs 1300 balles. Les prix ont été plus fermes durant la semaine, à une légère hausse dans toutes les descriptions. A la clôture du marché les cours se sont clos comme suit: Fair Orleans 6 1/8, Middling Orleans 5 9/16. Fair Uplands 5 3/4 à 5 7/8, et Middling Uplands 5 7/16 la livre. Vers la fin des transactions il y a eu un calme.

Les marchés aux grains sont actifs et les céréales ont ressenti de la baisse notée au commencement de la semaine. La circulaire de Dennistoun & Co dit que le marché s'est clos avec fermeté, aux cours de vendredi. Les provisions ont été en bonne demande durant la semaine, à l'exception du jambon. Le bœuf maintient ses prix précédents, le porc est rare et à la hausse et la graisse a monté de 6 d. à 1 shil.

A Manchester, les affaires étaient stables. Le marché monétaire de Londres continuait à être aisé. Consolidés 100 1/4 à 100 3/8.

Marché au coton du Havre.
Le marché au coton a été ferme et les prix n'ont pas varié. Les ventes de la semaine se sont élevées à 4,000 balles.

Nouvelles Diverses.
Défaite du Ministère Anglais—Résignation de Lord Derby.
Jeudi soir le ministère a été défait dans le parlement sur l'impôt personnel, par une majorité de 19 voix. Lord Derby a immédiatement remis son portefeuille à la reine. Le nouveau ministère sera probablement composé de Lord Lansdowne comme premier ministre, Lord Aberdeen à la tête des affaires étrangères, et Lord John Russell comme chef [illegible] de la chambre. Lord Gladstone sera chancelier de l'échiquier.

France.
Alger.—Le Pape.
Napoléon-Bonaparte, fils de l'ex roi de Westphalie, a été nommé Gouverneur de l'Algérie. On annonce comme positif le voyage du Pape à Paris pour le couronnement [illegible] de Louis-Napoléon.

ESPAGNE.—Craintes d'une révolution.
Les affaires à Madrid deviennent de plus en plus compliquées. De nouveaux troubles ont eu lieu dans cette ville et l'on craint d'y voir éclater une révolution.

Autriche.
Un outrage a été commis à Vienne envers le correspondant du *Chronicle* de Londres. L'affaire a été soumise au gouvernement anglais.

Washington, 4 janvier.
Le Sénat a confirmé la nomination de John H. Vesey en qualité de collecteur des douanes de Natchez. Ainsi que les nominations de MM. Thos. Hildeman et W. H. Guthrie de Cincinnati, comme inspecteurs de bateaux à vapeur.

Congrès.
Washington, 4 janvier.
Dans la Chambre, M. Gorman, de l'Indiana, a prononcé un discours pour engager cette assemblée à conférer le grade de lieutenant général au général Scott. M. Polk a pris la parole et s'est prononcé en faveur de l'acquisition de l'île de Cube, et a attaqué en termes violents l'administration actuelle. M. Brook de New York, a répliqué et a défendu la conduite du président Fillmore et de son cabinet. Le bill du déficit et celui de l'académie de West Point ont été sous discussion et le dernier a été adopté.

Dans le Sénat, M. Underwood demande que les commissaires nommés pour le canal qu'on se propose d'établir autour des chutes de l'Ohio [illegible] à faire leur rapport.—Adopté. M. Cass présente une résolution pour s'opposer à ce qu'aucune colonie soit établie par les puissances européennes sur le continent américain; cette résolution déclare en outre que les Etats-Unis n'entretiennent aucune pensée d'envahissement sur l'île de Cube et qu'ils considéreraient comme un acte d'hostilité toute tentative faite par les autres puissances pour s'emparer de cette île, soit par violence ou autrement, dans ce cas le devoir des Etats Unis serait de s'opposer à la prise de possession.

Ces résolutions ont été ordonnées à l'impression.—Le bill accordant des pensions aux veuves des soldats de la révolution a été adopté. Le Président fait connaître à l'assemblée la correspondance sur les affaires de l'Amérique Centrale et relative au mouvement anglais dans ce pays.

Délibérations du Congrès.
Washington, 5 janvier.
Un message du Président a été reçu aujourd'hui au Sénat en réponse aux résolutions de M. Mason relatives au traité des trois parties concernant l'île de Cuba.—Ordonné à l'impression.

Le bill étendant le terme accordé pour mettre à exécution la loi sur les steamboats a été amendé de manière à prolonger ce terme à 90 jours.

M. Cobb a demandé la prise en considération du bill de la session dernière relatif à la baisse des taxes [illegible].—Adopté par une voix de majorité.

Résignation de M. King.
Washington, 3 janvier.
Le vice-président King a envoyé sa résignation comme sénateur. Le gouverneur Collier nommera M. Benjamin F. Fitzpatrick comme sénateur de l'Alabama, en remplacement de M. King.

Affaire d'extradition.
Washington, 4 janvier.
La Cour Suprême a commencé la procédure de l'affaire d'extradition de Kaine; la cause sera plaidée demain.

Naufrage du navire Amalet.
Boston, 4 janvier.
Le navire Iwan est arrivé ici, venant de la Nouvelle-Orléans. Les officiers de ce navire rapportent qu'ils ont trouvé en mer le capitaine et trois officiers du navire Amalet, qui avait subitement coulé bas le 20 décembre dernier sous une voie d'eau; quinze personnes ont péri dans ce sinistre. Les quatre infortunés survivans au naufrage avaient déjà passé 36 heures à bord d'un canot lorsqu'ils furent recueillis par l'Iwan. L'Amalet se rendait de Cette à Boston, et avait à bord un chargement de 900 tonneaux de sel, couvert par les assurances.

Steamer d'Ericsson.
New-York, 4 janvier.
Le voyage d'essai du steamer construit d'après le système calorique d'Ericsson a eu lieu aujourd'hui dans ce port. Ce bateau a descendu la rivière de l'Est à raison de douze milles par heure; le vent et la marée étaient favorables.

Législature de New-York.
New-York, 4 janvier.
La législature de cet Etat s'est réunie hier soir. Le Message du Gouverneur présente les affaires de l'Etat comme se trouvant dans la situation la plus prospère. Les dépenses de l'Etat, pendant l'année finissant le 30 septembre, ont dépassé les revenus de $980,000.

Rivière de l'Ohio.
LOUISVILLE 4 janvier—La rivière baisse rapidement. Les steamboats dont les noms suivent sont partis pour la Nouvelle Orléans depuis hier: L'Ambassador, le Wm. Noble, le J. J. Chenowith, le Clifton, et le Sun; le Chancellor, le Georgetown et le Robb sont arrivés.

PITTSBURG, 4 janvier—La rivière baisse; il y a 9 pieds 3 pouces d'eau dans le chenal.

AVIS.
LACLOTTE & Co. ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ayant acheté le magasin d'habillements et de chaussures confectionnés de M. P. BERDOLO, rue de la Levée No 112 ils continueront, au même domicile, le même genre d'affaires. Ils sollicitent du public le patronage bienveillant qui a toujours été accordé à leur prédécesseur.
Nlle-Orléans, 5 janvier 1853. 6 jan—1

AVIS—Narbonne & Co. ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ayant acheté le Magasin d'Habillements et de Linge Confectionnés de M. P. Berdolo, encoignure Levée et Ste-Anne, ils continueront le même genre d'affaires au même domicile. Ils réclament le même patronage bienveillant qui a toujours été accordé à leur prédécesseur.
Nlle Orléans, 5 janvier 1853. 6jan—1

Vente à l'amiable.
UNE bonne Cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison, âgée de 30 ans, acclimatée et pleinement garantie.
S'adresser à C. G. au bureau de l'Abeille. 6 jan

Ouvrages pour l'acquisition des Langues.
SYSTEME d'Ollendorff pour l'acquisition du Français.
Do do do do de l'Espagnol.
Do do do do de l'Allemand.
Do do do do de l'Italien.
Do do de l'Anglais par les Français.
Do do de l'Anglais par les Espagnols.
Do do de l'Allemand par les Français.
Do de Mezzofanti pr. l'acquisition du Français.
Grammaire de Josse pour l'acquisition de l'Espagnol.
Dictionnaire français de Levison [illegible]
[illegible]

AVIS—PROCLAMATION.
ATTENDU qu'à une élection qui a eu lieu jeudi [illegible] en vertu de la nouvelle Constitution, pour Gouverneur, Lieutenant Gouverneur, Sénateurs, Représentants, &c. &c., quatre candidats pour représenter le quatrième district représentatif de la paroisse d'Orléans (deux et trois précincts), P. Conrad, F. Hellman, Paul Fourchy et V. Heermann ont reçu le même nombre de voix, savoir 341, les deux autres candidats Octave Leblanc et Peter K. Wagner ayant reçu le plus grand nombre de voix et furent déclarés dûment élus; et

Attendu qu'en vertu des lois ledit 4me district représentatif a droit à trois représentants, et que deux seulement ayant été élus, une nouvelle élection doit avoir lieu pour [illegible] représentant du dit district représentatif de la Nlle Orléans; et attendu qu'en vertu d'un acte de la Législature approuvé le 25 janvier 1847, il est enjoint au shérif de donner avis d'une nouvelle élection dans les dix jours qui suivront la première élection.

En conséquence avis est par le présent donné aux votants dudit 4me district représentatif composant cette partie du 2me district de la Nouvelle Orléans, s'étendant de la rue Canal à la rue St Louis et du fleuve au lac, qu'une élection aura lieu samedi 15 du courant, pour un représentant dudit district [illegible]. Les scrutins seront ouverts de 8 heures du matin à 6 heures de l'après-midi, aux précincts suivants, désignés par le Conseil des Aldermen de la Nlle Orléans, [illegible] aux juges et greffiers [illegible] ci-après:

Precinct No 8—A l'hôtel de la rue Conti.
Commissaires: E. Salomon, Arthur Sancier et Robert Wood—Greffiers: A. A. Canon, Alphonse [illegible].

Precinct No 9—A la Maison de pompe No 15, rue du Bassin entre Bienville et Conti.
Commissaires: Robert Abbott, Thomas Wilson, [illegible]—Greffiers: [illegible] et Lewis J. Grace.

Les votes seront comptés immédiatement après la clôture du scrutin et les retours devront être dûment faits au shérif conformément à la loi.
Bureau du shérif de la paroisse d'Orléans, 3 janvier 1853.
JAMES F. FRERET, shérif.
3janv

☞ A LOUER.—La maison en briques à trois étages, No 194, rue St-Louis. Cette maison vient d'être réparée. Pour plus amples détails s'adresser au No 11, rue Bourbon. 5janv—1f

UN JEUNE HOMME ayant fait ses études à Paris, désirerait trouver à donner des leçons à la ville ou à la campagne. Il enseigne le français, le latin et les mathématiques. Il entrerait aussi comme précepteur dans une bonne maison. S'adresser à Monsieur Traité, rue Conti, no 43, ou à M. Bernard Charvet, Poste restante. 5janv—4t

UN Allemand récemment arrivé en cette ville désirerait trouver une place de professeur. Il peut enseigner le Latin et l'Allemand, ainsi que la Peinture et la Musique. S'adresser par la poste à la lettre T No. 76, ou au No 20 rue de la Vieille-Levée. 5jan—1f

CONSERVES.—En débarquement du navire Général Berry, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
25 caisses fruits au jus de Doffes & Co, de Nantes.
2 do cèpes à l'huile en boîte et demi-boîte, do
6 do do do do do do
50 do sardines à l'huile do do
25 do do do en demi-boîte, do
5 do do do en 1/3 do do
20 do do do en quarts do do
50 barils vinaigre de vin blanc.
A vendre par NUMA LACOSTE,
6janv No 147, rue Royale

VIENNENT d'être reçues—10 caisses coutil tartane.
10 caisses jaconats français, nouveaux dessins.
25 do indiennes américaines, nouveau genre, convenables au marché de la ville et à vendre par
NORTH BROTHERS & Co,
6 jan encoignure Magasins et Commune.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Général Berry, de Bordeaux:
5 demi pipes eau de vie 1re preuve James Hennessy, Cognac.
10 huitièmes pipes do de pr. Alexandre & Co, La Rochelle.
400 caisses de 12 bouteilles vin rouge P F Eyquem, St Estèphe. V. & E. MAIGNAN,
6 jan 25 et 27, rue St-Louis

Bouchons.
A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Général Berry, de Bordeaux:
3 balles de 20,000 chaque bouchons réguliers fins.
1 do 4,000 do à dame-jeannes.
7 do 20,000 do réguliers, fins pointus.
2 do 20,000 do do do courts
2 do 20,000 do réguliers, pointus, ordinaires.
V. & E. MAIGNAN,
6 jan 25 et 27 rue St Louis

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Bay State, de Bordeaux:
200 caisses de 12 bouteilles vin blanc Haut Sauterne, Lion's Brand.
500 caisses de 12 bouteilles vin rouge St-Estèphe, Eyquem.
8 caisses de 24 demi bouteilles vin rouge Cantenac Lion's Brand.
9 do do do do do Pauillac do
8 do do 12 do do Cantenac do
45 demi barriques vin blanc Haut Sauterne.
60 barriques vin rouge St Estèphe.
14 balles bouchons fins assortis.
V. & E. MAIGNAN,
6 jan 25 et 27 rue St Louis

EN débarquement du navire Bay State, venant de Bordeaux:
100 barriques vin rouge bon ordinaire.
20 do vin blanc Haut Sauterne.
100 barils do do.
40 quarts pipes Cognac Edmond Jaulin.
5 demi do do do do, à vendre par
X. LAMBERT,
4 jan 46, rue des Magasins.

BOUCHONS—15 balles 30,000 chaque bouchons réguliers, bon ordinaire.
6 balles 30,000 chaque bouchons pointus fins.
4 do 15,000 do réguliers.
1 do 5,000 do dame-jeannes.
A vendre par ANT. GIRAUD,
6janv 46, Vieille Levée.

VIN BERGASSE—50 barriques vin de Marseille Bergasse, à vendre par ANT. GIRAUD,
6janv 46, Vieille Levée.

VERMOUTH—200 caisses Vermouth Le Noilly Fils & Co, à vendre par ANT. GIRAUD,
6janv 46, Vieille Levée.

ABSINTHE & KIRSCH—80 caisses absinthe Le Noilly Fils & Co.
50 caisses Kirsch Le Noilly Fils & Co.
A vendre par ANT. GIRAUD,
6janv 46, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Genl Berry, de Bordeaux, 60 barriques vin rouge bon ordinaire.
A vendre par ANT. GIRAUD,
6janv 46, Vieille Levée.

PHILIPPE ALLENET,
No 53 et 55, rue de Chartres.
REÇOIT en ce moment par navires Peter Marcy et Connecticut du Havre, et Benjamin Franklin, de New-York:
Un grand assortiment de galons de soie rubans noirs velours, moustaches et fil, laine et soie, galons [illegible] coton de toutes les nuances—soie floche, fils de coton [illegible] cordelières en soie et glands en soie pour manteaux de dames, franges en laine pour meubles et glands en laine pour franges, laines de Berlin, laines de Saxe à broder.
Le magasin de laines à broder et de mercerie a constamment plus de 1250 nuances de laines à broder, un grand approvisionnement de modèles assortis, aiguilles, crochets, &c. &c. 6janv

Médicaments et produits chimiques.
LES soussignés offrent de vendre [illegible] un grand assortiment de médicaments et produits chimiques comprenant: sulfate de quinine, carbonate d'ammoniaque, bicarbonate de soude, soufre, borax, baume de copahu, camphre, cantharides, ipeca, crème de tartre, sel d'Epsom, gomme arabique, rhubarbe en poudre et racine de rhubarbe, jalap, myrrhe, [illegible] de Calabre et de Sicile, [illegible] huiles essentielles, [illegible] iodure, hydrate de potasse, [illegible] citrate de fer et quinine, nitrate d'argent, nitrate de strontiane, chloroforme, [illegible] éther, acides prussique, citrique, tartrique, [illegible] santonine, extraits de noix vomique, rhubarbe, jalap, coloquinte, etc., [illegible] magnésie calcinée et carbonate, [illegible] &c. &c.
E. J. HART & Co.,
4 janv 79, rue Tchoupitoulas.

EN débarquement du navire Bay State, venant de Bordeaux, 40 barriques vin rouge bon ordinaire, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co.
29 déc 27, rue St-Louis

BOTTES, Souliers et Brodequins—244 caisses en débarquement du steamer Empire City, des navires Gov. Hinckley et Bennington, à vendre à des conditions libérales par
23déc G. W. DUNBAR, 5 Magasins

DEMANDE.—On a besoin dans une pharmacie, d'un commis, connaissant bien sa profession et parlant l'anglais et le français. Un homme qui réunirait les conditions ci-dessus, serait assuré d'un bon salaire et d'un emploi permanent. S'adresser par lettre à la boîte H. No 81. "AFFRANCHIR." 30 nov

BALANCE à vendre par le soussigné, en débarquement du navire Général Berry, venant de Bordeaux:
30 barriques vin rouge,
120 barils vin blanc,
200 caisses vin rouge,
112 do vin blanc,
5 quarts eau de vie Magloire Castillon Jne 1825,
157 caisses absinthe Sauvageol, Brunelon & Co.
12 do vermouth do
4 janv CHARLES CAVAROC, 30, Bienville

WHISKEY D'ECOSSE—En débarquement du navire Lady Falkland—8 poinçons des marques célèbres de Islay et Campbelton à vendre par
WILLIAMSON, ZARATIN & Co.
1jan—6f 30 1/2, rue Poydras

MELASSE sur habitation—A vendre, deux magnifiques récoltes, l'une à environ 20 milles et l'autre à 25 milles au dessous de la Nouvelle-Orléans. Pour plus amples détails, s'adresser à
JUAN Y. DE EGANA,
1 jan 47, rue Bienville

BISCUITS parisiens, glacés à la vanille—100 douzaines glacés à la vanille, en débarquement du navire W. Nelson, à vendre par
1 janv HENRY VALETON, 90 St Louis

JUS de framboises et de groseilles—200 caisses en débarquement du navire P. Marcy et à vendre par HENRY VALETON,
1 janv 90 St Louis

DAMEJEANNES—300 damejeanne de 5 gallons,
100 do 3 do
100 do 2 do
A vendre par HENRY VALETON,
1 janv 90, St Louis

Damejeannes.
EN débarquement du navire John Parker, venant du Havre:
300 damejeannes de 1 gallon,
800 do do 2 do, 200 do do de 3 do à vendre par
1jv PAUL JUGE FILS & Co, 27 St Louis

EN débarquement du navire Columbia, venant de Londres,
100 douzaines cornichons anglais de Crosse & Blackwell,
100 douzaines sauce de Worcestershire de Lea & Perrins;
100 ferblancs saumure véritable d'Ecosse,
300 livres fromage de Cheshire,
50 petits pains Gloster,
24 ferblancs Stilton,
A vendre par O. VALETON & Co
31déc 25, rue Tchoupitoulas

CHAMPAGNE, marque Président—25 paniers en quarts et pintes, en débarquement du navire Connecticut, du Havre, à vendre par
O. VALETON & Co,
31 déc 25, rue Tchoupitoulas

RAISINS frais—175 barillets raisins en bon état, à vendre par O. VALETON & Co.
31 déc 25, rue Tchoupitoulas

VIN de Hongrie—45 caisses vin Tokay, en magasin et à vendre par O. VALETON & Co.
31 déc 25, rue Tchoupitoulas

Champagne.
100 paniers champagne de choix, en débarquement du navire Peter Marcy, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD &c.,
20 déc 28, rue de la Douane

WHISKEY—200 barils vieux Monongahela en débarquement et à vendre par
C. F. RUDDECKE & Co.
20 déc No 100, rue Tchoupitoulas

PLUMES—[illegible] C. F. RUDDECKE & Co [illegible]

DAMEJEANNES—[illegible] de 5 et 1 gallon [illegible] rue Tchoupitoulas

SARDINES—100 caisses [illegible] PAUL LACROIX [illegible]

[illegible]

Avis.
BUREAU DE L'AUDITEUR.
Bâton-Rouge, 30 décembre 1852.
LES collecteurs de taxes d'Etat pour l'année 1852, dont les noms suivent, n'ayant pas versé dans le trésor de l'Etat, à l'époque fixée par la loi (le 1er décembre 1852), les sommes et balances qu'ils ont collectées, sont par la présente déclarés contrevenants, et le montant [illegible] plus dix pour cent porté à la 5me colonne du tableau annexé à l'acte de la Législature intitulé: "Acte pour établir un [illegible] le département du Trésor," approuvé le 26 janvier 1847.

J. D. [illegible], col. de la par.	Catahoula	$2,804 62	$645 60
W. L. Knox, shérif	Carroll	1,726 45	[illegible]
W. [illegible]	Franklin	2,516 90	[illegible]
C. J. Mandeville	Caldwell	[illegible]	[illegible]
D. B. [illegible]	Union	[illegible]	[illegible]
Allen Harris	Claiborne	2,670 92	Pas de liste
L. F. [illegible]	Bossier	[illegible]	[illegible]

3janv—10f LOUIS BORDELON, [illegible]

Bureau de la Compagnie de Dessèchement de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, le 20 décembre 1852.
AVIS est donné par la Compagnie de Dessèchement de la Nouvelle-Orléans que, attendu que le dessèchement de la seconde section, comprise entre les rues Claiborne, le canal Carondelet, le coteau de la Métairie et le canal de la Compagnie du Canal et de la Banque de la Nouvelle-Orléans, a été complété, ladite Compagnie de Dessèchement a déposé, au bureau du greffier de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le compte des dépenses encourues pour le dessèchement de ladite section, des plans détaillés des propriétés qui y sont embrassées, et un tableau d'assessment desdites propriétés pour le susdit dessèchement, ainsi que le rapport des estimateurs, et que le 19 janvier 1853, ledit tableau sera enregistré à ladite Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'être confirmé par ladite Cour.
Mr A. HOFFMEYER, Secrétaire.
20 déc—4 et 11 jan

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 5 janvier 1853.
L'ELECTION annuelle de treize directeurs, pour les actionnaires, pour le terme d'un an, aura lieu au bureau de ladite Banque, le lundi 7 février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi.
Par ordre de la Direction.
5 jan B. L. PEIRE, caissier.

Société des Vétérans de 1814-15.
LES membres de cette société sont priés de se réunir à la Rotonde de la Bourse St Louis, samedi matin, 8 janvier, à neuf heures.
La liste de souscription pour le repas des Vétérans est ouverte au bureau du secrétaire, No 51, Passage de la Bourse.
Par ordre du président,
ANTHONY FERNANDEZ,
4 jan—4 Secrétaire

Galerie Daguerréotype de MOISSENET,
No 1, rue du Camp, encoignure Canal.
LES personnes qui désireraient faire faire leurs portraits au daguerréotype sont invitées à visiter la galerie MOISSENET; elles pourront se convaincre alors par elles-mêmes de la valeur des daguerréotypes de cette maison. A l'aide d'un procédé de son invention, et d'une longue expérience en photographie, M. Moissenet obtient des résultats que les autres artistes ont vainement cherchés jusqu'à ce jour; la ressemblance parfaite, les teintes douces et vigoureuses, et l'animation des traits. 23 déc—1f

Changement de domicile.
F. FABRE & Co, ont transféré leur magasin d'habillement au No 20 rue des Magasins, à l'encoignure des rues ST-CHARLES et COMMUNE, en dessous de l'hôtel St-Charles. Ils appellent l'attention de leurs amis et du public sur le grand assortiment d'habits confectionnés complété par les derniers arrivages de New York. 30nov

Habillements pour enfants et jeunes gens.
F. FABRE & CO.
Encoignure St-Charles et Commune,
(Au dessous de l'Hôtel St-Charles.
APPELLENT l'attention du public sur leur grand assortiment d'habillements pour jeunes gens et enfants. Ces vêtements sont de la dernière mode et sont offerts en vente aux conditions les plus raisonnables.
15déc—1f

Chemises! Chemises! Chemises!
F. FABRE & CO.
APPELLENT l'attention de leurs amis sur leur grand assortiment de Chemises de toile et de coton de la dernière mode de Paris
15déc—1f

A LOUER.
La belle maison [illegible] No 89, rue du Canal (ancien No 13) entre Camp et Magasins, occupée en ce moment par P. A. Hébrard. Possession en sera donnée le 15 janvier prochain. Il y a dans le fond un bel entrepôt à deux étages. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 22 déc

BOUCAUTS à sucre à vendre par
28 dec T BAILLY BLANCHARD & Co
29 déc 22, Douane

CIGARES de la Havane—200,000 marques suivantes: Dos Hermanos, Gota de Agua, La [illegible], Flor de la Habana, Jupiter, Victoria, Figaro, Conception, Fragancia, Cabanas, Imperiales, et plusieurs autres des plus recherchées.
G. JORDA, importateur,
2déc No 8, rue [illegible]

VIN rouge en barriques et en caisses—38 barriques vin rouge St Estèphe.
20 barriques vin rouge St Julien.
17 do do St Denis.
10 do do Pauillac Médoc.
103 caisses do St Julien.
67 do do Léoville, à vendre par
29déc POREE & GIRARD, 7, rue St Louis

VIN BLANC en 1/2 barriques et en caisses—15 demi barriques vin blanc Haut Sauterne.
22 demi barriques vin blanc Haut Barsac.
25 caisses vin blanc Haut Sauterne.
15 do do Haut Barsac.
15 do do Ch. Yquem, à vendre par
29déc POREE & GIRARD, 7, rue St Louis

EAUX DE VIE—25 quarts et huitièmes, 43 dame-jeannes des marques suivantes; Ph. Godard, L. de Lubés, A. Camus, J. Hennessy, Marquet, [illegible], à vendre par POREE & GIRARD,
29déc 7, rue St Louis.

LIQUEURS—10 dame-jeannes whiskey Monongahela, 8 dame-jeannes vieux Madère, 104 paniers anisette superfine, 15 caisses guignolet, à vendre par
29déc POREE & GIRARD, 7, rue St Louis

VERMOUTH—En débarquement du [illegible] de Marseille—300 caisses Vermouth Le Noilly Fils & Co, à vendre par ANT GIRAUD,
29 déc 46, Vieille Levée

SARDINES—50 caisses de 100 quarts boîtes sardines à l'huile de la marque Chatelain Jne et Bastet en magasin et à vendre par
TH BAILLY BLANCHARD & Co.,
29 déc 28, rue de la Douane

VIEUX rye whiskey—12 barils vieux rye whiskey, en magasin et à vendre par
TH BAILLY BLANCHARD & Co.
29 déc 28, rue de la Douane

Porcelaines dorées!
32 CAISSES porcelaine peinte et dorée, articles de fantaisie, et pour ménage à vendre en bloc ou par caisse par BERNARD TURPIN,
28déc No 90 Vieille Levée.

A VENDRE par le soussigné à l'arrivée du navire [illegible], attendu incessamment de Marseille:
26 barils amandes sans coque.
47 do grosses châtaignes de la montagne, venant de Gênes.
400 caisses vermicelli et macaroni d'Italie.
15 fromages de Parme.
JOSEPH LANATA, No 11, rue Jefferson—12, rue Toulouse
28 déc

SAVON de Castille—100 caisses en débarquement et à vendre par JOSEPH LANATA, No 11,
28déc rue Jefferson—12, rue Toulouse

ATTENDU par le navire San Pietro, de Palerme:
12 pipes vin vieux, de Marsala.
28 huitièmes et 20 quarts, do do do.
A vendre par LANATA, GANDOLFO & CO.,
28 déc 9 et 10, Jefferson.

EN débarquement du navire Bay State, venant de Bordeaux,
20 barriques vin rouge bon ordinaire.
4 boucauts ligne à pêche, grandeurs assorties.
10 do ficelle de pêcheur.
A vendre par LANATA, GANDOLFO & CO.,
28 déc 9 et 10, Jefferson.

CIGARES DE LA HAVANE—124,900 marques suivantes: Cabanas, Carbajal, Partagas, Sevillana, etc. etc. en déchargement du brick P. Soulé, venant de la Havane et à vendre par
J. M. CABALLERO, importateur,
No 36 Vieille Levée, entre Douane et Bienville.
On trouvera toujours à ses magasins, No 32 rue St-Charles, entre Commune et Gravier et No 68, encoignure Royale et Douane, des cigares de différentes dimensions sortant des manufactures de Cabanas et Carbajal, et les marques de Partagas, Figaro, Ugues, Intimidad, Lola Montes, etc. etc.

ETRENNES.
On trouvera également aux magasins ci-dessus des Regalias de première qualité, en boîtes de 25 cigares. Tous les cigares sont garantis véritables. 27 déc

Soie! Soieries!
P. MASSIP,
No 15, Rue Condé, Maison Pontalba,
VIENT de recevoir par les derniers arrivages un grand assortiment de soieries qu'il vendra au dessous du prix de la place. 17déc

Bocaux et Fioles.
100 CAISSES Bocaux à candy.
100 grosses fioles, verre blanc, comprenant un assortiment complet, à vendre par
C. CARRERE,
8déc encoignure Condé et [illegible]

MATCHES.
LES ALLUMETTES de L. A. Guillemain rue du Cirque, No 299, et celles de M. Lecour, de New-York, sont à vendre chez
27 déc J. B. LANG, No 158, rue de Chartres

AVIS—AVIS—AVIS.
AYANT appris qu'une maison de cette ville faisait fabriquer, sur une vaste échelle, des vermouth Le Noilly Fils & Co, à la marque A. G., que je reçois seul de ces messieurs, je préviens le public que pour lui faciliter les moyens de reconnaître la fraude, je ferai à l'avenir marquer et étamper par la Douane toutes les caisses que je recevrai.
ANT. GIRAUD,
7 déc 46, Vieille Levée.

Bottes, Souliers et Brodequins—3/7 caisses en débarquement du navire National Eagle et de la barque Antelope, venant de Boston, comprenant un bel assortiment de marchandises de saison, à vendre à des conditions libérales, par
J M GOULD & Co,
8 jan 8 rue des Magasins

PAR les navires Bay State, Genl Berry, de Bordeaux, et John G. Coster, du Havre:
95 quarts Cognac Pinet, Castillon & Co.
50 barriques Claret, Feche & [illegible], Bordeaux.
40 barriques Claret, } Bouvet Jeune,
37 do vin blanc, } Bordeaux
27 barils do }
1500 dame-jeannes de 5 gallons.
75 paniers Champagne "[illegible] Cygne."
THOMAS PINET & Co,
5janv 28, rue Conti

COGNAC—10 demi pipes cognac J. J. Durand—3 [illegible] pipes cognac A de Mondon 1840,—[illegible] pipes cognac Jean Louis 1811, en débarquement du navire Général Berry, de Bordeaux.
A vendre par J & J TARDOS,
5 jan 31, Vieille-Levée

EAU DE VIE de la Rochelle—54 futailles marque Rousseau Charroyer, en débarquement du navire Genl. Berry, venant de Bordeaux et à vendre par
R. CAHUZAC & Co.,
5 janv No 36, Vieille Levée

EAU DE VIE—60 futailles eau de vie [illegible] Augustin, en débarquement du navire Bay State venant de Bordeaux et à vendre par
5 janv R. CAHUZAC & Co., 36, Vieille-Levée

VIN rouge—1000 caisses vin rouge [illegible], en débarquement du navire Bay State, de Bordeaux, et à vendre par R. CAHUZAC & Co
5 janv No 36, Vieille Levée

VIN rouge—40 barriques vin rouge, en débarquement du navire Bay State, de Bordeaux, et à vendre par R. CAHUZAC & Co
5 janv 36, Vieille Levée

EN débarquement du navire Gen. Berry, venant de Bordeaux: [illegible]

[illegible]

L. [illegible]
24, Rue de Chartres, encoignure Douane.
A L'HONNEUR d'informer les dames, qu'ayant fait cette année des achats considérables, il vendra ses marchandises à des prix excessivement réduits. Son assortiment se compose principalement des articles suivants:
Robes riches, brodées et à volants.
Manteaux Talma et Pages confectionnés en tous genres.
Châles et robes crêpe de Chine riches.
Chapeaux de dames; Coiffures; Fleurs, Lingeries, dentelles; mousselines brodées.
Jupons brodés; bandes brodées mousseline et jaconat.
Poignets d'étoffe, manchettes fourrures, velours éventails, sacs, bourses, portes-monnaie, bracelets et rubans.
Et un grand choix d'articles pour étrennes.
29déc—1m

Manufacture de Sirops et Candis
JOHN WEDON,
Confiseur et Pâtissier,
No 55, rue de la Vieille Levée.
VENTE EN GROS ET EN DETAIL.
15 déc—1m—6t.

Habillements Confectionnés.
GODCHAUX, FRERES,
107 & 109, Rue de la Vieille Levée.
REÇU par les derniers arrivages de New York et du Havre et à vendre aux conditions les plus libérales:
Chemises françaises blanches [illegible]
" " " [illegible]
" " toute toile.
" " couleurs nouveaux dessins.
Cravates, cols, manchettes du genre les plus nouveaux. Paletots, pardessus en tweeds, drap pilote castor et fantaisies de tous genres et des meilleures manufactures.
Un grand choix d'étoffes pour pantalons d'après les plus nouveaux dessins et des meilleures maisons de Paris.
Gilets drap, casimir, cachemire, satin, velours et fantaisies de tous genres.
Chapeaux, etc. etc.
Aussi:
L'assortiment le plus complet en habillements d'enfants, de tous genres. 20 le:

P. & E. REILLY & Co,
ONT l'honneur de prévenir les dames qu'ils viennent de recevoir de leur Maison de New-York une grande quantité de marchandises de tous genres, achetées au dessous de la valeur et qu'ils vendront à des réductions de 25 à 35 pour cent sur les prix actuels demandés en ville.
Indiennes françaises depuis 15 cts.
Mousseline de laine riche,
Barpour brochés,
Ecossais,
Cachemires,
Satin de laine.
Robes de soie brochée depuis $15 la robe.
Taffetas changeants, Ecossais à 75 cents.
Lampas, Cérito, Bips &c.
Cols Monoquetaires,
Bias [illegible],
Manches brodées,
Chemisettes,
Mouchoirs Riches,
Robes de bal.
Rideaux brodés à 50 0/0 de rabais.
Do tulle double.
P. & E. REILLY & Co,
14dec—30 Encoignure Canal et Royale.

JOHN T. CHILDS,
GRAVEUR ET IMPRIMEUR,
DE CARTES DE VISITE ET DE MARIAGE,
No 10, rue du Camp.
Adjoignant l'entrée réservée aux dames
AU CITY HOTEL.
P. S.—Cartes imprimées sur planches déjà gravées. Plaques de portes et toutes sortes de gravures exécutées avec la plus grande célérité sur bijoux et argent.
J. V. CHILDS,
15 dec—1m 10, rue du Camp

PENSION FRANCAISE,
RUE DAUPHINE, No 30,
8déc *Entre Bienville et Douane.*

Traites sur Paris, l'Angleterre et New York, à vendre par
A. & J. DENNISTOUN & Co.,
21 nov—1an 93, rue Gravier

BRIQUES ET BOIS DE CONSTRUCTION.
A VENDRE—S'adresser à G. TOURNADE,
30jan—1an 75, rue Conti ou au No 29 rue Hercules

TABAC en feuilles—42 balles de Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, en débarquement de la barque [illegible], venant de la Havane—Aussi: tabac en feuilles de Cuba, à vendre par
Y. QUADRAS & Co,
20 déc 16, rue de la Douane

EN magasin et à vendre par les soussignés:
175,000 cigares El Dorado,
20 balles papier pour cigarettes,
7 balles indigo, vin de Xérès,
à vendre par Y. QUADRAS & Co.
20 déc 16, rue de la Douane

MAGASIN DE CHAUSSURES,
Encoignure Royale et Dumaine.
VENTES EN GROS ET EN DETAIL.
POUR DAMES.
Bottines claquées, noires, à guêtres, boutonnées, en drap, prunelle ou satin français, noir ou de couleur, avec ou sans talons.
Brodequins maroquin, chevreau noir et bronzé, tampico, verni, à agrafe et double semelle.
Souliers décolletés, satin blanc ou noir, chevreau noir ou bronzé, verni, maroquin.
Pantoufles dans tous les genres et pour tous les goûts.
Pour enfants et jeunes demoiselles.
L'assortiment le plus complet de toutes sortes de chaussures qui se fabriquent aux Etats-Unis.
Pour hommes.
Bottes veau verni, cuir, [illegible], escarpins, brodequins, bottines, bottines à boutons, lacets Monroe, [illegible] &c. &c., le tout de très bonne qualité et à des prix excessivement modérés.
Pour jeunes garçons.
Bottines à boutons, en castor, satin français, chevreau, claquées verni.
Bottes, brodequins, Molière, escarpins &c en veau ciré ou verni.
AUSSI:
Pour domestiques des deux sexes.
Chaussures chevillées, [illegible], de travail ou habillé, dans tous les prix et qualité.
Bien que l'assortiment du magasin dans toutes les chaussures ci-dessus énoncées est des plus complets, les personnes qui préfèreraient commander leurs chaussures, peuvent, en donnant leur mesure, les avoir faites à leur convenance, dans le plus bref délai.
On reçoit des ordres pour chaussures créoles, de messieurs les marchands de la ville et de la campagne, qui seront exécutés aux conditions les plus libérales.
☞ En débarquement du navire Connecticut, capitaine C. [illegible]:
20 douzaines souliers satin blanc. 20 do tiges de bottines en satin français noir, claquées, guêtres prolongées, verni, [illegible]
Pantoufles chevreau doré, brodée découpée.
Do velours, brodées au passé, garnies [illegible]
Pantoufles satin, brodée riche.
Do do bordure cygne.
Socques chèvre à patins.
Do claquées, vernies à élastique.
Do do jointes, brodées caoutchouc.
A vendre au magasin de chaussures, encoignure Royale et Dumaine. 31 déc

No. 116, rue de la Vieille Levée,
(*Entre les deux Marchés.*)
C. CARRERE
VIENT de recevoir les articles suivants, lesquels sont offerts à des prix réduits:
Fournitures de bâtiment:—[illegible], couplets, crochets, poignets, verrous, serrures, loquets vitres, clous.
Outils pour charpentiers:—Galères, varlopes, rabots, moulures, scies, équerres, niveaux d'eau, vilebrequins, etc.
Coutellerie:—Couteaux de poche, rasoirs, poignards, pinces métalliques, ciseaux à raser, cartes à jouer, dominos, aiguilles, poudre, etc.
Articles de chasse:—Fusils, plombs, capsules, couteaux de chasse, articles de pêche, poires à poudre, cordes de violon, hameçons, pipes, etc. 24déc

Escrime! Escrime!
E. D. CAZERES, de retour d'Europe, a l'honneur d'informer le public et ses anciens élèves qu'il vient d'ouvrir sa salle d'armes au No 51, Passage de la Bourse. Comme par le passé il continuera ses leçons à domicile et dans les pensionnats, et espère par ses soins toujours mériter le patronage des pères de famille. 15 déc—1m

Salle de Concerts et Salon de Lectures.
MECHANIC'S INSTITUTE.
Rue Philippa, entre les rues Canal et Commune.
CETTE salle vaste et commode, dont la construction est adaptée à un bon acoustique, est presque terminée, et sera bientôt ouverte pour la commodité de ceux qui désireront en faire usage pour les cas dont il est fait mention, à des conditions fort libérales.
S'adresser à LUTHER HOMES, Trésorier,
27oct—6m No 106, rue St Charles.

VINS DE OPORTO ET DE MADEIRE—Reçu récemment par le navire Gibraltar, venant de Lisbonne:
40 1/8 pipe vieux vin d'Oporto.
40 1/8 do do de Madère.
200 barils vin blanc de Lisbonne.
A vendre par PAUL JUGE FILS & CO.,
31déc 17, rue St-Louis

SACS EN PITRE—300 balles grands sacs, à vendre par SECCOMB, VOORHIES & CO.,
31 déc 15, rue Tchoupitoulas.

TOILE D'EMBALLAGE—100 balles, à vendre par SECCOMB, VOORHIES & CO.,
31 déc 15, rue Tchoupitoulas.

BEURRE—300 fréquins, à vendre par SECCOMB, VOORHIES & Co.,
31 dec 15, rue Tchoupitoulas

RIZ—27 tierçons riz de la Caroline, à vendre par SECCOMB, VOORHIES & Co.,
31 déc 15, rue Tchoupitoulas.

CHANDELLES de l'Ohio—200 caisses, à vendre par SECCOMB, VOORHIES & Co.,
31 déc 15, rue Tchoupitoulas.

A VENDRE en débarquement du navire [illegible], arrivé du Havre:
4 tonneaux véritable fromage de Gruyère.
6 do vin du Rhin première qualité.
1 do eau de vie de prunes [illegible]
J. N. [illegible]
22 déc encoignure Condé et Dumaine

PRUNES Sèches—60 caisses prunes en bocaux, en débarquement du navire Genl. Berry, venant de Bordeaux, à vendre par R. CAHUZAC & Co,
6janv 36, Vieille Levée

VINS DU RHIN—Importés directement et à vendre par le soussigné:
10 caisses vin [illegible]
5 do vin [illegible]
10 do vin [illegible]
10 do vin [illegible]
A. DELAMARE,
1déc 9, rue Bienville.

VIEUX MADERE—de la maison Oliveira et Davies, importé directement et à vendre:
4 pipes vieux Madère (London particular).
1/2 do do Palhetinho.
A. DELAMARE,
1déc 9, rue Bienville.

VINAIGRE de vin de Cognac—40 quarts vieux [illegible] marque Vauthier, à vendre par A. DELAMARE,
9, rue Bienville.

FROMAGE DE GRUYERE—4 tonneaux fromage de Gruyère, en débarquement du navire Connecticut, venant du Havre, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
4 jan 13, rue Bienville

BOUTEILLES VIDES—300 paniers de [illegible] bouteilles vides chaque, à vendre par
COUTIN & RANSON,
4 jan 13, rue Bienville

VIN BLANC—40 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par COUTIN & RANSON,
4 jan 13, rue Bienville

VIN D'OPORTO—4 barils vieux vin d'Oporto de Londres, à vendre par COUTIN & RANSON,
4 jan 13, rue Bienville

COGNAC—15 quarts cognac 1842,—10 [illegible] à vendre par COUTIN & RANSON,
4 jan 13, rue Bienville

[illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.
JEUDI 6 JANVIER 1853.
ROBERT LE DIABLE,
Grand opéra en cinq actes de Meyerbeer
☞ On commencera à 6 heures 3/4

THEATRE ST-CHARLES.
Onzième représentation de Mlle Julia Dean,
Qui jouera deux comédies
JEUDI 6 JANVIER
LOVE CHASE
Morning Call.
Le spectacle se terminera par
TOODLES.
VENDREDI—A la demande générale—INGOMAR.

THEATRE AMERICAIN.
☞ Les animaux savants de Donetti continuent à attirer la foule. Il y aura cette semaine, une représentation tous les soirs et samedi 8 janvier, à midi.
La plus Grande Merveille du Siècle.
☞ La Troupe d'animaux savants de Donetti, revêtus de costumes, jouera la PANTOMIME et DANSERA sur la corde tendue. HERR VON SPINGALEN, le célèbre acrobate, fera ses merveilleux tours de force. Le spectacle se terminera par une exhibition d'illusions produites par le Kaléidoscope.
Loges et parquets 75 cents; Enfants 50 cents. Secondes et Troisièmes 50 cents. Galerie 25 cents.
Les portes s'ouvriront à sept heures et le spectacle commencera à sept heures et demie.
On pourra se procurer des loges de 10 heures à midi, et de 2 heures à 4 de l'après-midi.
H. HUNINGTON, directeur.

Bal Masqué de Société,
AU ODD FELLOWS' HALL.
LES souscripteurs au bal masqué de société qui sera donné dans la salle de bal du "Odd Fellows' Hall" le mercredi 2 février 1853, jour du Mardi Gras, sont invités à se réunir à ladite salle samedi prochain 8 du courant, à midi, afin d'élire des commissaires pour ledit bal. 6 janv—1

Bal de société paré et masqué,
De la Jeune Amérique
☞ Le premier Grand Bal aura lieu samedi soir 22 janvier 1853 à la salle de [illegible] rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon.
DIRECTEURS:
George Clark, J. B. Wallace,
John F. Gruber, Francis R. Wynn,
De Hogan, W. H. Wilkinson,
Paul Marsh.
Comité d'invitation:
Hon Paul Pecquet, E. Aubert,
Hon George Clark, Col [illegible],
A. A. Canon, John F. Gruber,
[illegible] Hogan.
☞ Billets $1 50
☞ A vendre chez tous les marchands de musique de la ville et à la porte le soir du bal. 6jan

REPRESENTATION DE LA VILLE DE SAN FRANCISCO,
PAR MERRIAM
A la salle des Odd Fellows.
Mardi 4 janvier 1853.
Tous les jours et tous les soirs excepté le dimanche
☞ CE MODELE est construit sur la proportion d'un pouce par 25 pieds et couvre un espace de plus de 500 pieds carrés, représentant d'une manière exacte les maisons, les rues, le port, les quais, les excavations et les ondulations du terrain formant les collines et les vallées dans leurs couleurs naturelles.
L'ATTENTION PARTICULIERE du public est appelée sur le certificat suivant, pris parmi les nombreuses attestations qui ont été données volontairement, lorsque le modèle était exposé à San Francisco.
SAN FRANCISCO, 30 juillet 1852.
Monsieur,—L'exactitude avec laquelle vous avez représenté la ville de San Francisco en petit a obtenu notre entière approbation, et nous engage, par l'intérêt que l'on porte à notre florissante métropole en Europe et en Amérique, votre modèle obtiendra sans doute un succès digne de votre talent.
E. Knight, J. W. Gregory,
F. W. Macondray & Co, Ebbets & Co,
Drexel, Sather & Church, [illegible], McCahill & Co.,
Burgoyne & Co, Bolton, Barron & Co,
Adams & Co, Flint, Peabody & Co.
A. M. Merriman.
☞ Heures d'admission, de 10 heures du matin à 9 heures du soir.
☞ Prix d'admission, 25 cents. Billets pour la saison 50 cents. 5 janv—1m

LES CAMPBELL!!
Représentation au Odd-Fellows' Hall.
Cinq Représentations Seulement.
SEMAINE DES BENEFICES.
LES VRAIS CAMPBELL MINSTRELS
A la demande de leurs nombreux amis donneront cinq représentations de plus pour les Bénéfices. Voir les affiches.
Le bureau sera ouvert de 10 heures du matin à 5 heures de l'après-midi. Sièges 75 cents; chaise réservée 50 cents.

EXHIBITION DURANT LA SAISON.
L'EXHIBITION DE FIGURES EN CIRE &c. du Senor [illegible] est actuellement ouverte au COMMERCIAL HALL, rue St-Charles, encoignure Perdido.
Billets d'entrée—50 cents. Les enfants et les domestiques moitié prix. Les élèves, lorsqu'ils viendront en corps, 15 cents chacun. Les institutrices n'auront rien à payer. Pour les détails voir les petites affiches. Les portes seront ouvertes tous les jours, le matin, à midi et le soir. 12 nov—1m

Douzième Bal annuel des Maçons.
Un grand Bal des Maçons aura lieu JEUDI SOIR, 20 janvier 1853, à la salle des Odd Fellows, encoignure Camp et Lafayette. [illegible] et le Bal sera donné au bénéfice de la caisse de secours.
Directeurs:
R. F. McGuire, W. L. [illegible], Samuel G. Risk,
S. M. Hart, B. [illegible], A. Schreiber Jr,
John Gedge, C. B. Clapp, W. M. Perkins,
P. Calongne, J. M. Bach, J. L. Lewis,
Edward Barnett, T. N. Blake, M. A. [illegible],
J. T. Clarke, J. H. Holland, C. W. Newton,
F. [illegible], C. W. Jourdan, W. H. Hutchings,
J. N. [illegible], W. F. Coleman, Jean Chatard,
John [illegible], O. De Buys, Jesse [illegible],
Alexander Phillips.
Comité d'Invitation:
C. M. Emerson, John McKee, W. Nicol,
T. R. [illegible], J. Easton Jr., S. Solomon,
Henry Bier, Joseph [illegible], A. B. [illegible],
S. [illegible], W. T. [illegible], J. A. Fellows,
B. St Paul, H. Bloomfield, C. [illegible],
E. Jacobs, H. R. Swasey, J. [illegible],
G. W. Race, Z. [illegible], A. [illegible],
D. J. Ricardo, N. [illegible], J. J. Michel,
L. H. Place, N. Commandeur, D. [illegible]
☞ BILLETS—Cinq piastres pour l'admission d'une Dame et d'un Monsieur.
☞ Un Orchestre a été engagé.
Les Messieurs qui désirent inviter des Dames sont priés de donner leurs noms à l'un des membres du Comité d'invitation ou les laisser au bureau de D J Ricardo, No [illegible], rue du Camp.
Par ordre JOHN McKEE,
31déc—jusq 20 Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1852.
CONFORMEMENT aux dispositions de la quatorzième section de la Charte de cette Compagnie, une réunion des actionnaires aura lieu lundi, 17 janvier prochain, à midi, au Bureau de la Compagnie, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.
Par ordre du Bureau des Directeurs,
30déc BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.

Compagnie du Grand Chemin de fer de Jackson, de la Nouvelle-Orléans et du Nord.
Nouvelle-Orléans, 25 décembre 1852.
UNE réunion des actionnaires de cette compagnie aura lieu au bureau de la compagnie, No 45, rue Carondelet, samedi 15 janvier 1853, à midi.
En vertu de la 8me section de la Charte, aucun actionnaire ne pourra voter tant qu'il n'aura pas opéré le versement qui aura été demandé.
Par ordre du bureau.
27 déc—j15 JOHN CALHOUN, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.
No 45, Rue Carondelet.
DES propositions seront reçues à ce Bureau pour la fourniture de 1000 barils et plus de coquilles du Lac, propres et en bon état. Chaque baril doit être de 4 pieds cube.
Des propositions seront aussi reçues pour la fourniture de coquilles d'huîtres. Le tout doit être livré vers le 1er avril, sur la ligne du chemin rue Calliope, entre Claiborne et Galvez, sur la ligne de l'Avenue Carrollton et tels autres endroits qui pourront être désignés entre Carrollton et l'habitation de M. Butler Kenner.
Les propositions devront mentionner la qualité et la quantité de coquilles qui devront être livrées à chaque endroit.
25déc JAMES CLARKE, Ingénieur en chef

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Marchands.
Nlle-Orléans, 27 décembre 1852.
L'ELECTION annuelle des Directeurs aura lieu au Bureau de la Compagnie, lundi 10 janvier 1853, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
JOHN PEMBERTON,
28déc—jusq 10 Président.

Bureau du Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.
Nlle-Orléans, 9 décembre 1852.
AVIS—Une élection des Directeurs de cette Compagnie pour l'année suivante, sera tenue à ce bureau le lundi 10 janvier prochain, entre 10 heures A. M. et 2 P. M.
Par ordre de la Direction.
9déc—1m CHARLES BAQUIE, Secrétaire.

L. MAJESTE,
Commissionnaire et Importateur.
Vins Bordeaux et Marseille, Cognacs, Liqueurs, &c. &c.
No 115, rue de Chartres,
21déc—eb Entre St Louis & Conti.

FDO. DE FUENTES. J. CHALARD.
Fdo. de FUENTES & Co.
Marchands-Commissionnaires.
No 28, rue de la Vieille-Levée,
Importateurs de produits de Bordeaux, de Marseille et de la Havane.
29déc—1an

Guérison Instantanée.
POUR LES CORS, OIGNONS, ET LES ONGLES entrant dans la chair, ainsi que pour toutes les maladies des pieds, par une méthode nouvelle, agréable et sans douleur.
M. LEVI, [illegible]

Copies des Certificats.
De Sa M. I. Napoléon III—Je certifie que M. Lévi enlève les cors [illegible]
LOUIS NAPOLEON BONAPARTE.
De Sa Grâce le duc de Cleveland—Je certifie que M. Lévi m'a complètement guéri [illegible]
[illegible]